

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1994-1995

(39^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

3^e séance du mardi 25 octobre 1994



SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. Fixation de l'ordre du jour (p. 6009).
2. Loi de finances pour 1995 (deuxième partie). - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 6009).

JEUNESSE ET SPORTS

M. Xavier Dugoin, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Edouard Landrain, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

MM. Jacques Blanc,
Georges Hage,
Laurent Cathala.

PRÉSIDENCE DE M. GEORGES HAGE

MM. Frantz Taittinger,
Jean-Claude Beauchaud,
Christian Daniel,
Alain Madaïle.

Mme Michèle Alliot-Marie, ministre de la jeunesse et des sports.

Réponses de Mme le ministre aux questions de :
MM. Hubert Falco, Jean-Claude Paix, Charles Ehrmann,
Gérard Larrat, Jean-Marie Geveaux, Mme Simone

Rignault, MM. Christian Vanneste, Didier Bariani,
Michel Blondeau, Aloys Geoffroy, François Rochebloine,
Daniel Mandon.

Etat B

Titres III et IV. - Adoption (p. 6034)

Etat C

Titres V et VI. - Adoption (p. 6034)

Article 32 (p. 6034)

Amendement n° 118 de M. Blanc : MM. Jacques Blanc, le rapporteur spécial, le rapporteur pour avis, Mme le ministre. - Retrait.

M. le président.

Après l'article 59 (p. 6036)

Amendement n° 47 de M. Blanc : MM. Jacques Blanc, le rapporteur spécial, le rapporteur pour avis, Mme le ministre. - Rejet.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

3. Ordre du jour (p. 6037).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au vendredi 18 novembre inclus a été ainsi fixé en conférence des présidents :

Jusqu'au mercredi 16 novembre, le calendrier des discussions budgétaires tel qu'il a été précédemment publié a été confirmé.

Jeudi 17 novembre, à quinze heures et vingt et une heures trente, et vendredi 18 novembre à neuf heures trente, quinze heures et, éventuellement, vingt et une heures trente :

Deuxième lecture du projet de loi organique et du projet de loi ordinaire sur les livres I et II du code des juridictions financières ;

Projet, adopté par le Sénat, sur le livre III du code des juridictions financières ; ces trois textes faisant l'objet d'une discussion générale commune ;

Projet sur la sécurité et la modernisation des transports.

Par ailleurs, la conférence des présidents a décidé que le vote sur les crédits du titre III du ministère des anciens combattants aurait lieu par scrutin public, en application de l'article 65, alinéa 1, du règlement, le mardi 8 novembre, après la communication du Gouvernement.

Ce vote sera précédé d'explications de vote à raison d'un orateur par groupe pour cinq minutes.

2

LOI DE FINANCES POUR 1995 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1995 (n° 1530, 1560).

JEUNESSE ET SPORTS

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de la jeunesse et des sports.

La parole est à M. Xavier Dugoin, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Xavier Dugoin, rapporteur spécial. Monsieur le président, madame le ministre de la jeunesse et des sports, mes chers collègues, les deux mots clés qui caractérisent le mieux ce projet de budget sont : consolidation et continuité.

L'année 1995 ressemblera à l'année 1994. Les lignes forces sont identiques et votre méthode, madame le ministre, reste la même : recherche de clarté et de simplification, avec une priorité pour la déconcentration.

Je vous ferai part, successivement, de ce qui est apparu à la commission des finances comme des insuffisances, puis des satisfactions, mais je vous transmettrai également les interrogations qu'on ne peut que se poser sur deux dossiers qui n'apparaissent que peu ou pas du tout dans ce projet : la Coupe du monde de football et les suites données au questionnaire Jeunes.

Le volume des budgets de la jeunesse et des sports souffre d'une insuffisance chronique. Le projet de loi de finances, cette année, avec 2,781 milliards de francs, malgré une légère progression - 1,84 p. 100 si l'on s'en tient à la comparaison avec les crédits disponibles de 1994 - correspond à 0,19 p. 100 du budget général. On peut regretter que ce budget n'ait pas été considéré comme prioritaire, au même titre que ceux du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, de l'environnement, de la justice, de l'enseignement supérieur, des affaires sociales, de l'éducation nationale et même des départements et territoires d'outre-mer.

Le budget de la jeunesse et des sports est pourtant un élément essentiel de la politique d'éducation, d'intégration et de lutte contre l'exclusion qui constituent les objectifs prioritaires du Gouvernement.

Je citerai quelques exemples de cette insuffisance budgétaire.

Si l'on exclut le titre III - moyens des services - consacré à « faire tourner la machine », on s'aperçoit que les crédits d'interventions, ceux du titre IV, restent inférieurs au milliard - 963,5 millions de francs. Quant aux titres V et VI, ils ne sont là que pour mémoire, ou presque. Leurs montants respectifs relèvent de l'épaisseur du trait de plume : 45,8 millions pour les investissements exécutés par l'Etat ; au regard des vingt-deux CREPS et des cinq instituts nationaux à développer et entretenir, c'est très peu. Au titre VI, les 15 millions de francs destinés à subventionner les investissements sportifs des 36 500 communes sont dérisoires. Ils représentent l'équivalent de la construction de 200 places de CES en Ile-de-France.

En fait, le problème de fond posé par ce budget est celui du rôle que l'on veut assigner à un ministère de la jeunesse et des sports. En deçà d'un certain seuil de financement, on risque de renoncer au rôle moteur et incitateur de ce ministère. Peu à peu, si nous n'y prenons garde, le rôle moteur reviendra aux collectivités locales, ce qui conduira à des disparités contraires au principe de l'égalité des chances pour tous les Français, ou, ce qui est plus grave pour l'éthique et la morale, aux sponsors, et le mercantilisme remplacera l'éthique.

Le risque est aussi moral. Les valeurs pourraient être inversées. Le sport est, et doit rester au service de l'homme. Or, il est à craindre que les marchands, les firmes multinationales, au nom du profit, mettent l'homme au service du sport. La préparation des Jeux olympiques d'Atlanta est significative à cet égard : Coca-Cola a déjà remporté la médaille d'or ! Revenons-en à

l'objectif de Maurice Herzog pour qui le sport, parce qu'il est d'abord un moyen d'éducation, de promotion et d'insertion, doit être pris en charge par l'Etat.

Après l'insuffisance budgétaire, je voudrais mettre en évidence les nombreuses satisfactions que nous procurent des actions que vous avez menées en 1994, madame le ministre, avec beaucoup de détermination.

Au titre III, les effectifs sont satisfaisants : pour la deuxième fois en six ans, il n'y a pas de suppression d'emplois budgétaires. Ils sont pratiquement tous maintenus : 6 879 titulaires et contractuels contre 6 880 en 1994. Les personnels mis à disposition du mouvement sportif sont maintenus - 1 620, comme en 1994 - alors que nous avons connu une décre importante depuis 1988 : 113 de moins en six ans.

A cette mesure importante de maintien des effectifs, viendra s'ajouter un effort notable, cette année, sur deux points. Tout d'abord, l'amélioration de la situation des agents : 4,5 millions de francs de plus sont prévus pour la rénovation de la grille de la fonction publique et la revalorisation de la fonction enseignante.

Un effort est fait également sur les moyens de fonctionnement. Le ministère de la jeunesse et des sports apporte lui aussi sa contribution à la maîtrise des dépenses publiques. Une économie de 8,84 millions de francs sera faite sur les départements de l'administration centrale et de l'informatique au bénéfice des services déconcentrés et des établissements nouveaux.

Au titre des moyens de fonctionnement, on ne peut que regretter que, sur le chapitre 34-98, les loyers pour l'administration centrale pèsent si lourd : 31,8 millions de francs de loyer annuel plus les charges, soit 45,3 millions de francs pour un bail qui, il est vrai, n'est pas de votre fait, madame le ministre, puisqu'il a été négocié en 1992 par votre prédécesseur. J'espère que la renégociation que vous avez entreprise, et qui est en cours, permettra d'alléger ce chapitre l'an prochain, et de redéployer les fonds ainsi économisés.

J'en viens au titre IV qui constitue le corps de bataille ou la force de frappe de ce budget. Il comporte deux rubriques : sport et jeunesse, d'une part, vie associative, d'autre part.

La rubrique jeunesse et vie associative connaît une majoration de 2,5 millions de francs. Je mettrai en exergue quatre rubriques.

S'agissant des PLAJ, projets locaux d'animation jeunesse, 2 000 conventions ont été signées en 1994. En 1995, un effort particulier sera fait pour les communes rurales avec 1,5 million de francs de mesures nouvelles, ce qui vous a poussée à inscrire 61,5 millions de francs de crédits déconcentrés pour atteindre votre objectif de 2 500 conventions. Nous vous aiderons dans votre démarche.

Dans le cadre de l'ARVE, l'aménagement des rythmes de vie de l'enfant, en 1994, ont été signés 4 550 CATE, contrats d'aménagement du temps de l'enfant. Plus de 2 450 000 enfants et jeunes ont bénéficié des actions prévues dans ces contrats. En 1995, vous maintenez cet effort avec 500 000 francs de mesures nouvelles pour augmenter de 500 - c'est votre objectif - le nombre de contrats.

Par ailleurs, vous vous engagez résolument dans la voie de la formation; en consentant un effort important pour former les animateurs qui préparent les jeunes aux diplômes des niveaux III, IV, V. Ce sont 500 000 francs de mesures nouvelles qui permettront à 44 000 jeunes de suivre des formations préparant aux métiers du sport.

Enfin, quatrième rubrique, vous soutenez le réseau info jeunesse. Le réseau actuel est composé de 190 bureaux info jeunesse et 842 points info jeunesse ou points jeunesse. Malheureusement, ce réseau est implanté principalement en zone urbaine. Il reste à couvrir l'ensemble du territoire. Le budget, avec 49 millions de francs, y contribuera et nous vous soutiendrons.

A la rubrique « sport », le chapitre 43-91 est en progression de 6 millions de francs, soit 1,46 p. 100, et comporte, essentiellement trois mesures satisfaisantes.

Les PLAS, plans locaux d'animation sportive seront reconduits et développés. Une évaluation en 1994 a montré que ces mesures ont été mises en place dans soixante-quinze départements avec plus de 1 300 projets. Votre objectif pour 1995 est d'étendre les PLAS à l'ensemble du territoire ; pour ce faire, vous prévoyez un crédit d'un peu plus de 68 millions de francs.

Satisfaisant aussi, le dispositif « profession sport », a mis en jeu en 1994 plus de 4 500 emplois, plus de 1 100 000 heures effectuées dans 75 p. 100 des départements et dans quarante disciplines sportives différentes. En 1995, vous vous fixez comme objectif d'étendre cette formule de service de proximité dans tout l'Hexagone. C'est très bien le crédit budgétaire de 1995, à hauteur de 10,15 millions de francs, est en augmentation de 3,15 p. 100. Nous nous en félicitons.

A signaler également pour les sportifs de haut niveau, une accélération du développement des conventions d'insertion professionnelle. En 1994, ce dispositif avait permis de mettre à disposition 337 emplois avec 110 partenaires différents, que ce soit des collectivités territoriales ou des entreprises privées. Dans le budget pour 1995, vous avez fait le choix d'y affecter 6 millions de francs qui permettront de prendre en charge les cotisations sociales sur les aides versées aux sportifs de haut niveau. Notre collègue Guy Drut appréciera, lui qui plaide ce dossier depuis de nombreuses années.

Madame le ministre, je terminerai mon propos avec les questions que je ne suis pas seul à me poser sur deux dossiers qui inquiètent nombre de mes collègues.

S'agissant d'abord de la Coupe du monde de football, qu'en est-il du montant des financements par l'Etat ? Quand et sur quels budgets seront-ils imputés ? Les sommes en jeu sont considérables. Le stade de Saint-Denis coûtera environ 2 milliards de francs, dont 1 milliard sera financé par l'Etat. La dépense pour les stades annexes s'élèvera à 834 millions de francs, dont 35 p. 100 soit 300 millions de francs à la charge de l'Etat. On arrive, au total à 1,5 milliard de francs ce qui est largement supérieur à l'ensemble des crédits d'intervention de votre budget.

Sur quels budgets ces sommes seront-elles imputées ? En 1994, 24 millions de francs avaient été prélevés sur le vôtre ; en 1995, vous proposez de prélever 40,5 millions de francs sur le chapitre 43-91. A l'évidence, les crédits de ce chapitre ne sont pas à la hauteur des besoins à venir et nous ne voudrions pas que l'extra budgétaires - le FNDS - comme cela a été le cas antérieurement avec les jeux Olympiques d'Albertville, soit de nouveau ponctionné, dévoyé et qu'au lieu de servir au sport de masse, au sport amateur, ce fonds serve à financer les déficits ou les coûts d'équipements liés à un sport professionnel ou pour des manifestations qui relèvent de la compétence de l'Etat.

La commission des finances ainsi que la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, par la voix de son rapporteur, Edouard Landrain, s'en sont déjà inquiétées. Je rappelle que la commission des finances a, l'an

dernier, sur ce sujet, voté deux amendements. Le premier, qui tendait à la suppression des crédits du FNDS imputés à la Coupe du monde de football, avait d'ailleurs été accepté en première lecture par notre assemblée.

Un deuxième amendement de la commission des finances, portant sur l'article additionnel après l'article 15, visait à maintenir un niveau de financement indispensable au FNDS, en prélevant uniformément 4 p. 100 sur tous les enjeux de la Française des jeux. Le Gouvernement ne l'avait pas accepté mais avait suivi notre logique et fixé à 2,3 p. 100 le taux de prélèvement et en garantissant, ce qui était une première, 850 millions de francs.

Cette année, la commission des finances a persévéré en votant un amendement ayant pour objet de revaloriser le montant du FNDS, afin de répondre aux attentes des jeunes qui ressortaient du questionnaire national, pour compenser les 169,5 millions de francs, soit le cinquième du montant du FNDS, qui sont destinés à la Coupe du monde de football.

Je rappellerai que le mouvement sportif réclame unanimement, depuis plus de dix ans, que le FNDS passe la barre du milliard de francs. Le Gouvernement a accepté de porter le taux de prélèvement sur les enjeux de la Française des jeux de 2,3 p. 100 à 2,4 p. 100, c'est-à-dire de majorer le FNDS d'environ 34 millions de francs.

A l'évidence, cette solution n'est ni satisfaisante pour le financement de la Coupe du monde, ni acceptable au regard des besoins du mouvement sportif amateur. Comme mes collègues, M. Drut et M. Landrain, je suis de ceux qui souhaitent évidemment une belle réussite à ce grand événement mondial qu'est la Coupe du monde de football. Mais il faut que son financement soit prévu, programmé clairement, identifié, et qu'il ne dépende pas de prélèvements ponctuels et atomisés sur des budgets dont l'objet est autre. Ce grand événement mérite mieux que le saupoudrage au gré des arbitrages budgétaires. Nous proposons l'individualisation et la transparence par le biais, pourquoi pas, d'un compte spécial du Trésor ouvert à cet effet.

En second lieu, c'est sur la consultation nationale des jeunes, ou plutôt sur le dispositif d'accompagnement qui en découlera dès le mois prochain, que l'on s'interroge. Nous sommes particulièrement impatients de vous entendre sur ce sujet, sachant que vous avez été l'une des propagandistes de cette démarche. Malheureusement, aucune ligne budgétaire n'est prévue à cet effet dans le budget de la jeunesse et des sports.

En conclusion, le bilan global de ce projet de budget nous apparaît comme positif, même si les enveloppes budgétaires, en particulier des titres V et VI, restent trop faibles au regard des besoins, surtout dans une année symbole, celle du centenaire de l'olympisme. L'ensemble des mesures proposées permet de poursuivre dans la bonne direction, même si c'est, madame le ministre, à petits pas plutôt qu'à grandes foulées. (*Sourires.*) C'est pourquoi la commission des finances a émis un avis favorable au projet de budget pour 1995. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Laurent Cathala. Vous n'êtes pas exigeant ! M. Drut est consterné !

M. Patrick Ollier. Calmez-vous, monsieur Cathala !

M. le président. La parole est à M. Edouard Landrain, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Edouard Landrain, rapporteur pour avis. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, un récent sondage portant sur le budget pour 1995 proposait d'accorder la priorité soit à la culture, soit à la jeunesse et aux sports. Le résultat est étonnant : 62 p. 100 des personnes interrogées se sont prononcées pour la jeunesse et les sports, 28 p. 100 pour la culture, 10 p. 100 ne se prononçant pas.

La plupart d'entre nous en étaient déjà convaincus, mais cela mérite pour le moins que nous y réfléchissions tous !

M. Laurent Cathala. Quelle sorte distinction !

M. Edouard Landrain, rapporteur pour avis. Depuis 1985, monsieur Cathala, la part du budget de la jeunesse et des sports, dans le budget de l'Etat, est toujours modestement restée aux environs de 0,20 p. 100. Elle est cette année de 0,187 p. 100.

Ne cachons pas notre relative déception, mais reconnaissons qu'il y a, cette année, une réelle ambition de mieux répartir l'effort budgétaire, de privilégier les choses qui méritent de l'être et, en fin de compte, « de bien gérer ».

Malgré tout, cette décevante diminution de l'effort budgétaire devrait appeler un geste d'apaisement de la part du Gouvernement.

Le projet de budget de la jeunesse et des sports pour 1995 prévoit des crédits de 2 781 millions de francs, environ un million de francs de moins qu'en 1994. On peut donc parler d'une stagnation, mais il nous faut regretter et craindre l'impact qu'auront deux années consécutives d'austérité budgétaire.

Certes, notre pays traverse une période de crise économique, même si les premiers signes de reprise sont déjà là. Il ne fallait pas s'attendre à des hausses de crédits miraculeuses.

Pour autant, il n'est pas certain que le Gouvernement fasse nécessairement un bon calcul en sacrifiant un secteur, celui de la jeunesse et des sports, reconnu par ailleurs comme un domaine d'action privilégié pour l'insertion des jeunes et le renforcement de la cohésion sociale.

Par ailleurs, force est de constater qu'une fois de plus et avec une ampleur jusque-là inégalée, le Fonds national de développement du sport servira à financer des dépenses étrangères à sa mission, qui était à l'origine - faut-il le rappeler ? - de venir en aide aux régions, départements, clubs et fédérations !

Grande, est l'incompréhension dans les milieux sportifs, où professionnels comme bénévoles déploient inlassablement une énergie colossale.

De fait, à l'heure où le terrain économique reste facteur d'exclusion, il apparaît illogique de procéder à des coupes claires dans un des rares domaines susceptibles de favoriser l'insertion d'une jeunesse qui - les premiers résultats de la grande consultation nationale de l'été le prouvent - se sent à l'aise dans sa famille mais mal dans la société.

Il paraît indispensable que le Gouvernement prenne conscience qu'un geste en direction de la jeunesse et des sports, gage de sa bonne volonté, rassurerait les milieux sportifs et associatifs. Ce geste serait d'autant plus facile à accomplir que - rappelons-le - un effort financier important pour une petite enveloppe budgétaire ne sera jamais qu'une goutte d'eau dans la masse budgétaire globale.

Enfin, notons que les mesures gouvernementales qui seront prises à l'issue de la grande consultation nationale de la jeunesse ne sont pas encore connues, Xavier Dugoin le rappelait tout à l'heure.

Il faut que le Gouvernement sache que les parlementaires seront extrêmement attentifs aux suites qui seront données aux résultats de l'enquête diligentée, en espérant que les crédits dégagés seront à la hauteur des ambitions.

Rappelons que, déjà cette année, des mesures de régulation budgétaire ont lourdement handicapé le budget de la jeunesse et des sports. Certes, l'ensemble des ministères ont été touchés mais, proportionnellement, le vôtre, madame, a été plus touché puisqu'il assume 1 p. 100 de l'économie globale alors que son budget représente à peine 0,2 p. 100 du budget de l'Etat.

Rappelons également la mise en réserve de 8 p. 100 des crédits en date du 16 mai 1994.

Deux axes principaux étaient recommandés pour le budget pour 1995 : la maîtrise des dépenses et l'assainissement d'une économie au service de l'emploi, priorité nationale, et une politique de l'aménagement du territoire nécessaire à la solidarité nationale.

Vous avez fait vôtres ces recommandations en cherchant à améliorer la pratique sportive, revalorisée, en recherchant le dialogue avec les jeunes, en développant la vie associative.

Nous notons votre volonté en ce qui concerne le réaménagement et le développement des actions d'aménagement du temps de l'enfant, la détection des jeunes talents sportifs, les recherches tendant à faciliter leur insertion professionnelle et la meilleure organisation de l'élite.

Notons également la recherche permanente d'un dialogue avec les jeunes, le développement de la vie associative avec la nécessité d'encourager le volontariat et le bénévolat - ainsi pourront être expérimentées des associations de jeunes créées à l'initiative des jeunes eux-mêmes - la création de la fondation des bénévoles, pour les soutenir, les aider dans leur action et les encourager.

On sent très nettement dans ce budget la volonté du ministère de participer au devenir professionnel des jeunes, en particulier dans le cadre de l'apprentissage.

Par ailleurs, vous affichez votre volonté d'inscrire votre action dans la politique d'aménagement du territoire.

Seul l'Etat peut induire et impulser une politique harmonieuse capable d'agir sur l'environnement social, urbain, rural, et corriger les déséquilibres entre les régions et leurs ressources.

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. Edouard Landrain, rapporteur pour avis. Le sport est un partenaire de l'environnement culturel, écologique et économique dont l'action favorable s'étend de la ville à la campagne.

M. Jacques Blanc. Tout à fait !

M. Laurent Cathala. Avec 0,18 p. 100 du budget national !

M. Edouard Landrain, rapporteur pour avis. Ainsi, une politique volontaire d'aménagement du territoire devrait permettre d'éviter le développement anarchique et parfois concurrent des grands équipements sportifs.

Le ministère de la jeunesse et des sports ne doit plus être regardé seulement comme celui du loisir et du sport libre, mais au contraire comme un ministère de l'épanouissement de l'individu susceptible de participer à l'évolution et à la cohésion sociale du pays.

On ne peut que regretter que le domaine sportif ait été tenu à l'écart du grand débat national et législatif qui s'est tenu récemment sur le thème de l'aménagement du territoire. Le milieu sportif l'a ressenti cruellement. Fort heureusement, depuis, vous avez tout fait pour qu'il n'en soit plus ainsi !

M. Patrick Ollier. C'est vrai !

M. Edouard Landrain, rapporteur pour avis. Le rapporteur de la commission des finances a longuement disséqué le budget pour 1995, dont le mot-clé semble être « consolidation ». Je n'entrerai donc pas dans les chiffres.

Il paraît vain d'entrer dans la discussion « légère régression - légère augmentation ». J'ai employé tout à l'heure le terme de « stagnation » qui ne peut qu'emporter l'assentiment général !

On peut de nouveau nourrir de sérieuses inquiétudes concernant les crédits alloués au fonctionnement du sport par le Fonds national de développement du sport : 850 millions, c'est une simple reconduction du montant de l'année 1994. Des ponctions importantes risquent d'amputer à nouveau le FNDS pour financer des dépenses de prestige, essentiellement liées à la préparation de la Coupe du monde de football, sans aucun rapport avec sa vocation initiale. Il faut espérer que le Gouvernement saura à temps apaiser l'émotion ainsi suscitée dans les milieux sportifs par une compensation financière équivalant au préjudice subi. Rassurez-nous !

L'ensemble de ces préoccupations amène à réaffirmer, de façon pressante, qu'il est grand temps de créer dans notre pays un fonds spécial capable d'alimenter les grandes manifestations sportives et les gros investissements. Aux yeux du monde sportif, le FNDS est depuis trop longtemps injustement pillé !

Dans le secteur « jeunesse et vie associative », il nous faut apprécier le soutien au réseau d'information jeunesse et les projets locaux d'animation jeunesse.

Nous pouvons noter un effort particulier en direction des communes situées en zones rurales, qui bénéficieront de nouvelles conventions passées au titre des PLAJ, les projets locaux d'animation jeunesse.

Notons également l'effort fait en faveur de l'aménagement du rythme de vie de l'enfant.

La formation fait l'objet de nombreux efforts, des cursus nouveaux apparaissent, et l'on doit s'en féliciter.

Dans le domaine du sport, notons que le chapitre 43-91 « sport de haut niveau et de développement » s'accroît de 6 millions de francs.

Les premières mesures de financement par l'Etat d'une partie des dépenses liées à la Coupe du monde de football 1998 se traduiront par un redéploiement de crédits réduisant à 9,5 millions de francs la capacité d'aide aux manifestations sportives exceptionnelles et à la participation aux grandes compétitions internationales. Tous les programmes lancés en 1994 seront poursuivis, sans plus. Seront ainsi reconduits le dispositif « profession-sport », la convention d'emploi pour les sportifs de haut niveau, etc. La liste figure dans mon rapport écrit.

Pour la première fois depuis 1989, et la seconde fois depuis dix ans, il n'y aura pas de suppression d'emplois budgétaires en 1995. C'est donc une consolidation des moyens de services.

La permanence des problèmes structurels de financement nécessiterait des réformes. Ces problèmes résultent essentiellement du fait que le FNDS, alimenté principalement par un prélèvement sur les recettes de jeu, a pour une large part perdu ses attributions d'origine, en tout premier lieu le développement du sport de masse.

Du fait que les ressources du FNDS et notamment les prélèvements en sa faveur réalisés sur le montant des enjeux collectés par la Française des jeux restent trop faibles - 2,3 p. 100 - la commission des finances a adopté un amendement visant à porter ce pourcentage à 3 p. 100, initiative reprise par la commission des affaires

culturelles, familiales et sociales. Grande a été notre déception de constater que cet amendement n'a pas été retenu dans son entier, même si la toute petite augmentation du taux de prélèvement de 2,3 à 2,4 peut être considérée comme un encouragement. Il faut continuer notre effort.

Nous rappelant l'épisode désagréable du budget de 1994 où, contre notre volonté, on a réintroduit des crédits que nous ne voulions pas voir sur le FNDS, notre méfiance et notre vigilance doivent être totales.

L'an dernier, nous avons proposé la création d'une taxe additionnelle de 1,8 p. 100 sur le prix de vente des cigarettes. Dommage que l'on n'ait pas suivi cette proposition. C'était aussi une façon d'améliorer considérablement les possibilités financières de votre budget. C'est d'autant plus regrettable que le professeur Cabrol lui-même préconisait il y a quelques jours encore, à l'issue de la neuvième conférence mondiale sur le tabac et la santé, un alourdissement des taxes sur le tabac.

Ainsi se trouve posée à nouveau la question de l'insuffisant intérêt de l'Etat envers le sport pour le plus grand nombre. Manque d'intérêt des médias pour ces questions? Stratégie ministérielle que le monde sportif ne comprend pas? Il semble pour le moins qu'il y ait un manque de communication patent entre le monde sportif et les administrations financières.

Rappelons enfin l'effet pervers de la loi Evin. Cette loi a malheureusement provoqué un manque important de financement, pour les sports mécaniques en particulier. La commission suggère la reprise du « fonds tabac » en 1995. Le ministre du budget, interrogé en commission, a souligné le caractère exceptionnel de ce fonds de soutien. Il faudrait malgré tout tenter d'éviter d'assécher brutalement cette ligne budgétaire. L'effet serait terrible. Nous pourrions tenter de la diminuer progressivement, jusqu'à ce que l'autosuffisance financière des fédérations intéressées soit atteinte. Je vous suggérerai, madame, de tout faire pour réalimenter cette ligne.

M. Jean-Marie Goveaux. Très bien!

M. Edouard Landrain, rapporteur pour avis. Je conclurai en parlant des lois de décentralisation qui, malheureusement, ont oublié le sport, et c'est bien dommage. Le sport pourrait avoir un rôle extraordinaire dans le réaménagement du milieu rural, en particulier en rapprochant les communes à travers des équipes intercommunales. Nous avons un colossal travail à faire. Il faut définir l'articulation entre votre ministère et les collectivités locales.

Je terminerai en parlant des fédérations.

M. le président. Il va vraiment falloir terminer! Voilà la deuxième fois que vous l'annoncez!

M. Edouard Landrain, rapporteur pour avis. J'ai terminé, monsieur le président.

Le dispositif contractuel qui régit le mode de répartition des subventions en provenance du FNDS a été sensiblement renouvelé en 1994.

Il faut que les fédérations justifient l'aide de l'Etat. En confiant aux fédérations sportives une mission de service public pour la promotion et le développement des activités physiques et sportives, en leur octroyant des délégations, l'Etat s'est engagé de fait à leur attribuer les moyens financiers nécessaires à l'accomplissement de ces missions.

S'agissant du sport de haut niveau, la plupart des fédérations ne peuvent supporter seules le coût croissant de la préparation des athlètes.

Dans ce domaine, l'effort financier de l'Etat visant notamment à valoriser l'image de la France doit être considéré comme un investissement dont les retombées, en particulier sur le plan commercial et diplomatique, sont loin d'être négligeables.

Pour terminer (*Sourires*) je voudrais vous rappeler le problème des subventions versées aux clubs sportifs par les collectivités territoriales. M. le ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire vient de préciser sa pensée en répondant à une question écrite posée par notre collègue M. Balkany. Nous savons maintenant que, le 1^{er} janvier de l'an 2000, les collectivités territoriales ne pourront plus subventionner les clubs sportifs. Il nous faut vraiment penser à ce problème, car c'est une part importante du financement de ces clubs qui est en jeu.

Pour conclure (*Rires*)...

M. le président. Promesses! Promesses! (*Sourires*.)

M. Edouard Landrain, rapporteur pour avis. ... disons que les critiques que ne manqueront pas d'émettre nos collègues sur ce budget seront à peu près les mêmes que celles que nous ressasons depuis des années, déplorant le manque d'intérêt porté au sport et à la vie associative en France, en dépit de l'impact que ces domaines peuvent avoir dans la vie économique de notre pays.

Ne pas prendre en considération ces critiques peut être considéré par certains comme une faute politique. Nous savons cependant, madame le ministre, la détermination avec laquelle vous avez défendu votre budget.

Nous savons également que vous avez su tailler dans les subventions douteuses que le gouvernement précédent avait pris pour habitude de distribuer généreusement à ses amis; petites économies, gages de bonne volonté!

Certes, vous avez pu obtenir la garantie d'un plancher de 850 millions de francs pour le FNDS. Espérons que les amendements que nous avons déposés pourront être repris et fournir les sommes suffisantes pour faire face aux multiples besoins.

Nous pourrions, sur le FNDS, prendre en compte - pourquoi pas? - la Coupe du monde de football 1998, si on nous en donnait les moyens. Actuellement, nous pouvons difficilement l'accepter en l'état!

Pour conclure ...

M. le président. Non, monsieur Landrain. Là, vous exagérez. Vous allez au-delà des arrêts de jeu.

M. Edouard Landrain, rapporteur pour avis. ... la commission des affaires culturelles a approuvé votre budget. Nous attendons cependant avec intérêt les réponses à nos questions. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. Jacques Blanc.

M. Jacques Blanc. Monsieur le président, je suis heureux de vous retrouver en forme.

M. le président. A qui le dites-vous! (*Sourires*.)

M. Jacques Blanc. Madame le ministre, vous savez que nous soutenons votre action et c'est pour vous aider que nous serons peut-être un peu durs. (*Sourires*.) Face à un budget en demi-teinte, incomplet et de transition, qui ne répond pas aux attentes du mouvement sportif et du milieu associatif, nous avons besoin d'engagements de votre part. C'est à cette condition que l'UDF votera ce budget, en espérant que, demain, une décentralisation authentique permettra de sortir d'un système qui condamne à l'échec tous les gouvernements.

C'est donc un budget en demi-teinte...

M. Laurent Cathala. Éteint complètement !

M. Jacques Blanc. ... qui rappelle l'histoire du verre à moitié plein, ou à moitié vide.

Il est vrai que vous avez obtenu des résultats : en pleine rigueur budgétaire, le budget est stable en francs courants par rapport au budget voté en 1994 ; il n'y a aucune suppression de postes, alors que nous en avons connues auparavant ; le budget est provisoire et devrait être complété par le financement de mesures retenues par le Gouvernement dans le cadre de la consultation nationale des jeunes et, nous l'espérons, par l'augmentation du taux du FNDS dont ont parlé M. Dugoin et M. Landrain.

Mallieusement, il ne donne pas satisfaction et, en francs constants, il ne se maintient pas : il est en baisse.

C'est un budget qui prolonge les tendances positives du budget précédent, et nous vous en donnons acte : déconcentration, globalisation et contractualisation.

L'environnement du sport s'est modifié. Les collectivités locales ont étendu leurs compétences et accroissent leurs interventions, mais le sport a été le grand oublié des lois de décentralisation et nous l'avions dénoncé à l'époque. Le monde sportif fait son entrée dans la vie économique, avec, en particulier, les emplois « sport », et la place du secteur privé s'accroît.

Les actions du ministère prennent en compte ces évolutions avec le renforcement des compétences des services extérieur du ministère - c'est la déconcentration ; nous voulons la décentralisation, mais ce sera pour demain - et avec la globalisation des crédits dans un cadre le plus souvent contractuel afin d'accroître l'efficacité des aides.

Comme illustration, je pourrais citer les projets locaux d'animation jeunesse pour lesquels des conventions sont passées entre le ministère, les associations et les collectivités locales - 61,5 millions de francs en 1995 avec pour objectif la signature de 2 500 conventions - et les projets locaux d'animation sportive : 63 millions de francs, 14 000 clubs sportifs pouvant en bénéficier sous forme de subventions ou de petits équipements.

Vous essayez donc, et nous reconnaissons vos efforts, de faire mieux avec des crédits limités. L'effort est louable, mais les enjeux sont tels qu'on peut raisonnablement douter que ces moyens soient suffisants et vous proposer d'aller plus loin.

En effet, ce budget ne répond pas aux attentes du milieu associatif et de la jeunesse, mais vous allez, j'espère, madame le ministre, combler cette attente. On aurait pu réserver le budget. Je souhaite que ce ne soit pas le cas, grâce aux engagements que vous pourrez prendre.

Il faut poursuivre les actions positives déjà entamées en faveur de la jeunesse. Je pense à l'aménagement des rythmes de la vie de l'enfant ; même si la dotation est identique, elle permettra la signature de 5 000 contrats avec les collectivités locales afin de proposer aux jeunes, en dehors du temps scolaire, deux heures de sport hebdomadaire. Je pense aussi à l'information des jeunes par le biais du développement du réseau information jeunesse : il devrait y avoir 1 300 points information jeunesse en 1995, ce qui est tout de même le signe d'une volonté.

Cependant, aux côtés des jeunes, œuvrent de nombreuses associations dont les initiatives en faveur des loisirs et de l'insertion des jeunes doivent être soutenues, et là, nous avons un peu peur.

Qu'en est-il des possibilités réelles de financer 2 700 postes FONJEP ? Et la formation des animateurs ? Le mouvement associatif a des inquiétudes. Le fonds national du développement de la vie associative permettra-t-il de financer au même niveau que les années précédentes la formation indispensable des responsables d'association ?

La formation professionnelle des responsables d'association fait un peu les frais de l'absence de loi de décentralisation concernant la jeunesse et les sports. L'Etat et les régions se renvoient trop souvent la balle pour la prise en charge de ces formations, pourtant indispensables.

Par ailleurs, ces associations, dont le rôle qu'elles jouent en faveur de la cohésion sociale de ce pays doit être souligné, deviennent aussi un gisement d'emplois, dont il semble qu'on n'ait pas pris suffisamment la mesure.

Un amendement, d'origine UDF, qui a été accepté par le ministre du budget, permet cependant d'accorder aux associations reconnues d'utilité publique une hausse de l'abattement de la taxe sur les salaires, qui devrait atteindre 20 000 francs en 1995. Mais il faut aller plus loin.

Pourquoi ne pas envisager, à l'instar de ce qui existe pour les coopératives d'utilisation de matériel agricole et les groupements d'employeurs agricoles ou d'artisans, une exonération des charges pour l'embauche des deuxième et troisième salariés ?

Le mouvement sportif est aussi dans l'angoisse. Et qu'on me permette de lui rendre ici un hommage particulier, tout spécialement au Comité national olympique et sportif français. Dans un contexte - c'est vrai - difficile, les crédits votés sont maintenus, mais, comme chaque année, on est loin des sommes nécessaires pour permettre au sport de tenir la place que nous voulons lui accorder et que, d'ailleurs, chacun lui reconnaît dans les discours officiels.

L'année 1995 est une année préolympique. J'ai le sentiment qu'on l'a quelque peu oublié.

Dans la recherche de solutions aux difficultés que traverse notre pays, la contribution du sport doit être attendue aussi en matière de créations d'emplois et d'aménagement du territoire.

Le sport peut et doit créer des emplois. Nous en avons des exemples.

Un point positif de ce projet de budget est à souligner : la non-suppression de postes de cadres techniques mis à disposition du mouvement sportif. Depuis deux ans, le ministère a entravé la chute du nombre de cadres techniques à laquelle on avait autrefois assisté.

Autre point qu'il faut souligner et que, madame le ministre, vous avez voulu : on parle de « profession sport ». Cela s'est traduit dans des contrats Etat-régions. Il nous appartient de nous mobiliser ensemble à cet égard, et notre ami Edouard Landrain a organisé la semaine dernière une réunion de travail sur les larges perspectives de créations d'emplois dans ce secteur.

Le sport est aussi un facteur d'aménagement du territoire.

Cela suppose d'abord qu'il soit reconnu comme tel dans la loi.

Cela suppose ensuite que le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire puisse profiter à des équipements sportifs.

Cela suppose enfin que l'on sorte du flou quant aux compétences et aux responsabilités. D'une manière générale, il faut, pour parvenir à une meilleure coordination

des efforts de l'Etat et des collectivités locales, une clarification de compétences, les communes, les départements, les régions et l'Etat ayant, les uns et les autres, des pôles de compétences dominants. C'est à ce prix que l'on pourra apporter des réponses positives aux problèmes épouvantablement difficiles qui sont posés du fait des lacunes de la loi de décentralisation. Je pense aux équipements sportifs des collèges et des lycées, ainsi qu'aux équipements sportifs universitaires.

M. Jean-Marie Gevoaux. Tout à fait !

M. Jacques Blanc. Or chacun connaît l'importance du sport au niveau universitaire. Je pense aussi - mais il y a eu là une certaine amélioration grâce à l'amendement Balkany - aux aides accordées par les collectivités locales au sport.

La question du financement du sport est posée - c'est le ministre du budget lui-même qui le reconnaît. Je ne suis pas d'accord avec lui quand il préconise une rebudgétisation. Non ! Il faut assurer un niveau suffisant au FNDS. Il faut le recentrer sur son véritable objet. Il faut qu'il apporte au mouvement sportif la sécurité d'un financement national. On ne va pas, madame le ministre, vous demander l'impossible ! Si, demain, il doit financer la Coupe du monde de football, on ne peut l'accepter - et pourtant, nous aimons le football et la Coupe du monde - que si vous obtenez une augmentation significative, souhaitée d'ailleurs par les deux rapporteurs, du taux de prélèvement sur la Française des jeux.

Vous nous avez aidés, comme nous vous avons aidée l'année dernière, pour modifier l'assiette et aller un peu de l'avant. Nous ne sommes pas satisfaits de la situation. Porter de 2,3 à 2,4 p. 100 le prélèvement sur les recettes de la Française des jeux représente un petit geste, mais ce n'est tout de même pas très significatif.

Nous vous demandons de vous engager, comme on l'a fait l'année dernière, à ce qu'il y ait une réunion entre le groupe d'études « sport » de l'Assemblée, celui du Sénat, vous-même et le ministre du budget pour que, avant le vote du Sénat, on se mette d'accord pour arriver aux 3 p. 100.

Certains ont prétendu que nous allions tuer la poule aux œufs d'or. Ce n'est pas vrai ! Les joueurs feront un petit effort. On ne prend rien sur le budget de l'Etat, et l'on arrivera à ce milliard nécessaire.

M. Laurent Cathala. Et voilà !

M. Jacques Blanc. A ce moment-là, nous serons d'accord pour qu'on finance à la fois les stades de province et le Grand Stade.

Enfin, *quid* du fonds « tabac ? » Nous soutiendrons l'amendement d'Edouard Landrain visant à créer une taxe additionnelle qui s'y substituerait et apporterait des ressources.

Le présent projet de budget attend son complément dans le cadre des mesures issues de la consultation des jeunes.

Madame le ministre, sur cinquante-sept propositions émanant des jeunes, dix concernent le sport. On doit répondre à leurs demandes. Il s'agit de l'apprentissage de la citoyenneté, de l'apprentissage de la vie, de chances pour ces jeunes. Le ministère de la jeunesse et des sports devra favoriser l'installation de la pratique sportive à l'école, le développement des équipements sportifs de proximité, la création d'espaces sportifs pour la pratique de nouvelles disciplines, l'ouverture des locaux sportifs en dehors des heures de cours, la création de nouvelles cartes « jeunes », l'exonération des charges sociales pour les associations qui créent des emplois d'utilité publique.

Beaucoup de ces préoccupations rejoignent celles de l'UDF. Et le président du groupe d'études sur le sport se réjouit de la place faite par les jeunes au sport dans leur volonté d'accès à l'autonomie et à l'épanouissement personnel.

Le sport est une des valeurs reconnues comme positives par la jeunesse. Attention à ne pas décevoir les attentes suscitées par ce questionnaire, dont nous félicitons le Gouvernement d'avoir pris l'initiative !

Je terminerai cette intervention en posant quelques questions.

Quelles priorités seront retenues par le ministère de la jeunesse et des sports ?

Quel financement ?

Enfin, nous attendons vos réponses sur deux points pour nous déterminer :

Premièrement, concernant la traduction en termes budgétaires de la place donnée dans les discours officiels à la jeunesse et au sport, à l'heure où le Gouvernement a su renouer le dialogue avec les jeunes et où le sport apparaît donc aux yeux de ces derniers comme une valeur positive ;

Deuxièmement, concernant le FNDS, qui ne peut prendre en charge les dépenses afférentes à la Coupe du monde de football que si ses ressources sont réellement accrues.

Je vous demande, madame le ministre, de répondre à ces interrogations. Vous savez quelle est notre volonté de vous soutenir, pour que nous gagnions, non pas dans une approche partisane, mais pour les jeunes. Nous croyons que le sport est sans doute le facteur le plus fort pour redonner une espérance et une chance dans la cohésion économique et sociale de notre pays. Vous vous êtes adressée aux jeunes. Permettez aux parlementaires de s'adresser à vous pour qu'il y ait une suite positive à la fois pour les jeunes et pour le sport ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Georges Hage.

M. Georges Hage. Votre projet de budget, madame le ministre, serait-il approuvé en cet hémicycle comme il le fut en commission, qu'il n'en serait pas moins, ainsi que le reconnaît le rapporteur pour avis, un budget de « stagnation - diminution » - le président du Comité national olympique et sportif français le qualifiant de « budget de désenchantement », démotivant pour le mouvement sportif, et le Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire parlant de budget au-dessous du seuil de pauvreté.

Serait-il voté que, porteuse de ce projet, madame le ministre, vous n'en connaîtriez pas moins dans notre pays la solitude du couteur de fond. (*Sourires.*) Sans jeu de mot ! Sans un « s » au mot fond !

Voté, comment ce budget pourrait-il répondre aux aspirations de la jeunesse quand il méconnaît obstinément son goût des pratiques sportives et associatives, attesté par votre récente consultation ?

Monsieur le rapporteur, point n'est besoin de sondages imbéciles opposant le sport à la culture en cette conjoncture !

Le budget de la jeunesse et des sports que je vois décroître depuis plus de vingt ans est aujourd'hui, à 0,18 p. 100 du budget de l'Etat, toujours moins dévoué au développement de la pratique sportive et associative de masse.

Sans vergogne, on l'ampute pour construire le Grand stade. De surcroît, on aggrave, à l'encontre du FNDS, un véritable détournement de fonds, sorte de fric-frac, qui contresigne les pratiques immorales signalées dans le domaine des finances publiques.

J'aurai vu nombre de députés qui se prétendent des défenseurs patentés de la jeunesse et des sports accepter au fil des ans la fatalité d'un budget peau de chagrin, le soutenir, faite partager leur résignation au mouvement sportif, convertir ce dernier à l'objectif du « un milliard », lâche soulagement et véritable mirage qui se dérobe au fil des budgets et se dissipe au cours du franc courant.

Où sont les manifestations que nous connûmes en faveur du 1 p. 100 pour le sport aussi ?

M. Jean-Claude Paix. Eh oui !

M. Georges Hage. C'est aux collectivités locales qu'il appartiendra toujours plus d'assurer la pratique sportive et associative puisque ce projet ne leur alloue que 15 millions de francs, soit trois fois moins qu'en 1994 et dix fois moins qu'en 1993 en subventions d'équipement. Les mesures 20, 25, 35, 36 et 39 prévues à l'issue de la consultation nationale sur la jeunesse n'auront de chances d'être appliquées que par le financement des collectivités locales.

Soit dit en passant, on ne sera pas surpris de trouver ces mêmes orientations malthusiennes à l'égard de l'éducation physique à l'école et à l'Université.

La préoccupation du Gouvernement relative aux équipements sportifs se limite au Grand stade et à la rénovation de neuf stades provinciaux pour la Coupe du monde du football.

Régulièrement, le FNDS est pillé pour financer des événements exceptionnels ou inopinés. La réalisation d'équipements sportifs destinés à accueillir des manifestations d'ampleur nationale devrait être financée par des crédits d'Etat. Avec quels crédits ont été construits la Grande Bibliothèque ou l'Opéra Bastille ?

Ce n'est pas un hasard si le texte de loi sur l'aménagement du territoire a méconnu, ainsi que je l'ai fait remarquer lors de la discussion du projet de loi d'orientation, la question de l'installation des équipements sportifs.

Tout se passe comme si la redéfinition du Fonds national d'aide au sport de haut niveau en Fonds national de développement du sport n'avait été qu'un détournement prémédité et perpétré au bénéfice du sport de haut niveau, ou plus exactement au bénéfice d'une certaine conception du sport de haut niveau.

Une réflexion sur le financement du sport s'impose.

Madame le ministre, c'est vertement et à tort que vous avez répondu à mon ami Asensi, qui observait qu'on ne peut prétendre manquer de moyens quand on s'apprête à dépenser plus de 600 milliards de francs pour l'armement.

L'expédient financier du FNDS a toujours fait long feu.

M'élevant dès 1975 contre le Fonds national d'aide au sport de haut niveau et en 1979 contre le FNDS - il ne fallait pas être devin pour prévoir son mésusage - je signalais que, par les taxes et impôts qui sont prélevés en tous lieux et moments du phénomène sportif, l'Etat percevait des sommes considérables qui devaient lui permettre en toute équité de consentir un budget raisonnable en faveur du sport et de la jeunesse.

Le sport, spectacle permanent du monde moderne, émeut, transporte, enthousiasme. Le politique ne méconnaît point son importance cathartique, pour parler comme Aristote, si d'aucuns y voient le nouvel « opium du peuple ».

Mais le sport est aussi un immense marché, qui, du moindre crampon de la première chaussure de sport du pupille débutant à l'image télévisée, en passant par le choix des villes olympiques, offre un champ d'application ouvert à une fiscalité juste et judicieuse.

Je citerai de nouveau - je l'ai fait lors d'autres discussions budgétaires - M. Vladimir Andreff, chef de file des universitaires français, spécialisé dans l'économie du sport, analysant la contradiction du développement marchand du sport qui réside dans l'apport d'un travail totalement gratuit, celui des bénévoles, estimé à 300 millions d'heures de travail en France et qui, valorisé au SMIC, représente une vingtaine de fois le budget de la jeunesse et des sports. Ce travail des bénévoles, véritable béquille du capital investi dans le marché sportif, y joue le rôle que les aides fiscales et économiques de l'Etat remplissent dans l'économie libérale au profit des entreprises multinationales. C'est la divine surprise d'un libéralisme vivant ici de la générosité des bénévoles.

Et si, chers collègues que j'ai souvent côtoyés dans cet hémicycle, s'expliquaient ainsi en dernière analyse le dépérissement régulier du budget de la jeunesse et des sports et la complicité, je dirais plutôt la connivence, des députés qui le votent ?

M. le président. La parole est à M. Laurent Cathala.

M. Laurent Cathala. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, l'assistance est, ce soir, nombreuse, un peu comme dans un stade où le public vient assister à la chute d'un record.

En effet, madame le ministre, vous avez battu une nouvelle fois un record, puisque vos crédits ne représentent que 0,18 p. 100 du budget de l'Etat ! Aucun ministre, par le passé, n'était descendu à un pourcentage aussi faible !

A partir de là, vous êtes contrainte, comme vous l'avez dit en commission, soit de compter sur la réserve parlementaire pour éviter que votre budget ne soit en baisse, soit de vous projeter dans l'avenir. Et vous ne vous contentez pas, comme l'ont fait certains de vos collègues, de nous demander de légiférer à crédit, vous voudriez que nous discussions par anticipation d'un prochain collectif budgétaire destiné à financer les cinquante-sept mesures de la consultation organisée par le Gouvernement auprès des jeunes.

Tout cela n'est pas très sérieux. D'un côté, vous faites en quelque sorte « la manche » ; de l'autre, vous tirez sur l'avenir des chèques sans provision.

M. Jacques Blanc. C'est ce que les socialistes ont fait pendant dix ans !

M. Laurent Cathala. Quel peut être, dans ces conditions, le rôle de l'Etat ? Peut-il être garant de la solidarité nationale dans ce domaine de la jeunesse et des sports, qui nous paraît essentiel ? - et, comme l'a dit M. Hage, c'est une sorte distinction d'opposer culture et sport.

Nul, ici, ne conteste, je l'espère, les valeurs éducatives du sport : tolérance, respect de l'autre, dépassement de soi. Le sport est un facteur d'intégration, un vecteur de la communication sociale. Chacun mesure, au moment où notre société, face à l'aggravation de la crise, a tendance à se replier sur elle-même, combien il est important, à travers le sport, de pouvoir lutter contre l'égoïsme, le repli

sur soi, de favoriser la communication et l'intégration. Et là, on recouvre forcément des secteurs essentiels de la vie quotidienne.

Alors, je pose à nouveau la question : l'Etat est-il en mesure, avec un tel budget, de jouer son rôle de garant de la solidarité nationale ? Bien sûr que non !

Vous évoquez, mes chers collègues, les lacunes des lois de 1982 et 1983 relatives à la décentralisation. Mais quelles que soient ces lacunes, je ne vois pas ce qui pourrait être décentralisé en termes de moyens ! Même si 0,18 p. 100 du budget de l'Etat est décentralisé, cela reste toujours 0,18 p. 100 du budget de l'Etat !

Compte tenu de ces éléments, comment votre ministère, madame le ministre, peut-il être considéré comme un partenaire fiable tant par le mouvement sportif que par les collectivités territoriales ?

Pour le mouvement sportif, certains rapports autoritaires permettent de faire face à des situations de crise. Mais pour les collectivités territoriales, c'est beaucoup plus difficile, car elles consacrent, elles, 22 milliards au financement du sport. D'un côté, 2,781 milliards ; de l'autre, 22 milliards : le déséquilibre est trop fort pour que les collectivités territoriales puissent considérer l'Etat comme un partenaire essentiel ou tout au moins fiable.

S'agissant du budget lui-même, je relève certaines impasses, notamment en ce qui concerne l'insertion des jeunes. Toutes les actions contractualisées ne sont pas financées. A cela s'ajoutent les 53 millions de déficit qui empêchent de régler la situation des objecteurs de conscience, ce qui traduit finalement un certain laxisme en la matière de la part du Gouvernement.

Tout cela démontre bien que les crédits sont insuffisants pour résoudre les problèmes auxquels est confronté quotidiennement le mouvement associatif.

Vous parlez d'aménagement du territoire. Comment l'Etat peut-il, dans le cadre d'une telle politique, intervenir en matière d'équipements sportifs ou d'équipements pour la jeunesse ?

M. Jean-Paul Anciaux. Il faut demander à Tapie !

M. Laurent Cathala. Il pourrait le faire à travers les investissements publics, en aidant à la réalisation d'équipements, en aidant des centres de vacances ou des associations. Or les crédits en la matière sont en baisse de 70 p. 100 ! Dès lors, madame le ministre, comment votre ministère peut-il s'inscrire dans une politique d'aménagement du territoire alors qu'il ne dispose pratiquement plus de crédits d'investissement pour accompagner l'effort des collectivités territoriales ou des associations, notamment celles d'éducation populaire ?

Enfin, 169 millions de francs sont prélevés sur le Fonds national pour le développement du sport, ce qui constitue un record. Bien sûr, un tel prélèvement ne pourra qu'affecter la vie du mouvement sportif, notamment certaines activités de sport pour tous et certaines activités périscolaires.

Madame le ministre, votre budget ne permet pas non plus de conduire une politique active de la ville. L'année dernière, au cours d'une discussion animée, vous nous aviez indiqué que 200 millions des crédits destinés à la politique de la ville serviraient à réaliser des équipements de proximité. Permettez-moi de douter de cette réalisation. En effet, ce n'est pas en repeignant ici ou là une trésorerie principale ou un autre équipement public qu'on a contribué au développement des activités sportives ! Je pense que ces crédits avaient une autre vocation !

Pour toutes ces raisons, vous comprendrez que le groupe socialiste ne puisse pas voter votre budget. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

(M. Georges Hage remplace M. Philippe Séguin au fauteuil de la présidence.)

PRÉSIDENCE DE M. GEORGES HAGE, vice-président

M. le président. La parole est à M. Frantz Taittinger.

M. Frantz Taittinger. Madame le ministre, pour certains d'entre nous, et jusqu'au sein même de la majorité, votre budget apparaît comme le laissé-pour-compte de la loi de finances pour 1995.

Pour ma part, je crois que nous devons être réalistes et éviter de tomber dans l'hypocrisie. En effet, votre budget participe, cette année encore, au redressement des comptes publics et à la réduction du déficit budgétaire.

M. Jean-Pierre Balligand. Si ce n'est pas de la langue de bois, ça !

M. Frantz Taittinger. Chacun a conscience que le budget de la jeunesse et des sports n'atteindra jamais celui de la défense, et l'on peut regretter qu'il ne représente encore que 0,19 p. 100 du budget de l'Etat. Mais si la rigueur est de mise, la jeunesse et les sports ne sont pas pour autant sacrifiés.

M. Patrick Ollier. Très juste !

M. Frantz Taittinger. Ce budget répond à de nombreuses priorités, dont la première est le maintien des emplois existants. En effet, pour la première fois depuis 1989, il n'y aura aucune suppression d'emplois budgétaires en 1995. Cela permettra, d'une part, de préserver la capacité d'intervention des services extérieurs et centraux du ministère et, d'autre part, de tenir l'engagement pris en 1993 d'éviter la réduction du nombre de postes de cadres techniques.

Par ailleurs, et conformément à la politique du Premier ministre, il est prévu d'engager quatre actions principales pour l'emploi :

Le développement de 20 000 contrats de travail favorisant les métiers de l'animation et du sport ;

La généralisation à l'ensemble des départements du dispositif « profession sport » ;

L'extension des conventions d'insertion professionnelle de sportifs de haut niveau ;

L'attribution de 2 703 postes FONJEP.

Nous savons tous à quel point il est important de favoriser l'emploi des jeunes et nous approuvons la politique engagée.

L'an passé, lors de la présentation de votre budget, vous insistiez sur la nécessité d'une redéfinition des modalités de l'action de votre ministère. Les différentes opérations que vous avez menées durant cette année sont venues confirmer vos propos, et le budget que vous nous présentez aujourd'hui s'inscrit dans cette continuité, tout en mettant l'accent sur certains points, liés notamment à la consultation nationale de la jeunesse.

Je vois dans la politique que vous avez engagée envers les jeunes trois grands axes principaux : le dialogue, la poursuite des actions d'intégration et l'emploi.

Le dialogue d'abord. Suite aux divers malentendus relatifs à la mise en place du CIP, et pour répondre à une forte attente de la jeunesse, vous avez décidé, en accord avec le Premier ministre, d'engager la grande consultation nationale des jeunes. A travers un questionnaire élaboré

par un comité de personnalités indépendantes, les jeunes ont eu la possibilité de s'exprimer et de faire connaître leurs préoccupations et leurs attentes.

Aujourd'hui, nous pouvons dire que cette initiative, sans précédent en France et à l'étranger, a connu un immense succès puisque près de 1 500 000 jeunes y ont répondu.

Dans le droit-fil des cinquante-sept propositions formulées par le comité, le Gouvernement sera conduit, dans les toutes prochaines semaines, à prendre certaines mesures qui concerneront de nombreux ministères. A cet égard, il serait utile que vous expliquiez, madame le ministre, quelle sera la ou les sources de financements des différentes dispositions qui seront prises par le Gouvernement, la loi de finances pour 1995 n'intégrant pas encore leurs conséquences financières.

Parmi les nombreuses suggestions du comité, figure la redéfinition des rythmes scolaires à la journée. Cette action, déjà engagée en 1994, a permis de conclure 4 550 contrats d'aménagement du temps de l'enfant. Grâce au présent budget, ce sont plus de 5 000 conventions qui sont prévues.

Mais le dialogue, ce sont aussi les rencontres organisées partout en France à l'initiative des directions départementales de la jeunesse et des sports, des associations de jeunes ou des élus. Nous savons à quel point les jeunes ressentent le besoin d'être écoutés, mais aussi d'être entendus. Aussi, il est souhaitable, sinon indispensable, que les milliers de propositions formulées par les jeunes ne restent pas lettre morte. L'attente est telle qu'il est de notre devoir, à nous responsables politiques nationaux ou locaux, de répondre aux craintes et aux espoirs de notre jeunesse. Nous n'avons pas le droit de décevoir celles et ceux qui représentent l'avenir de notre pays.

La poursuite des actions d'intégration des jeunes constitue le deuxième axe de votre politique. Grâce aux 49 millions de francs prévus dans le budget, plus de 4 500 000 jeunes pourront être accueillis dans un centre national, 50 centres régionaux et départementaux et 1 200 points d'information jeunesse. Les nouvelles implantations se feront aussi bien en milieu rural que dans les villes, et ce sont près de 100 nouveaux points d'information jeunesse qui seront créés cette année.

Le programme « Projets jeunes », visant à soutenir financièrement les initiatives des treize-vingt-cinq ans, a connu une réelle réussite : près de 7 500 projets ont ainsi été réalisés en 1993. De même, le dispositif « Défi-jeunes » a permis la réalisation de 380 projets. Ces actions doivent donc être poursuivies.

L'intégration des jeunes se concrétise aussi par le développement des projets locaux d'animation jeunesse. De nouvelles conventions de partenariat seront signées avec les collectivités locales et un effort sera engagé pour les communes situées en zones rurales. L'objectif fixé est simple : passer 2 500 conventions portant, entre autres, sur l'accès des jeunes aux vacances et aux loisirs de proximité.

Enfin, troisième grande orientation, la priorité donnée à l'emploi et à la formation des jeunes aux métiers du sport et de la jeunesse : ce sont près de 44 000 jeunes qui suivront des formations préparant à des métiers sportifs ou à des métiers de l'animation.

Il faut poursuivre le soutien à la vie associative. La prochaine mise en place d'une nouvelle « carte jeune » devrait permettre à de très nombreux jeunes de profiter de multiples réductions dans le domaine des sports, des loisirs et de la culture.

Indissociable de la jeunesse, la politique sportive s'articule d'abord autour de l'aménagement du territoire.

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. Frantz Taittinger. C'est un des principaux objectifs du Gouvernement...

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. Frantz Taittinger. ... et votre ministère y contribue en apportant son aide par une volonté de rééquilibrage des équipements sportifs.

M. Patrick Ollier. C'est vrai !

M. Frantz Taittinger. Ces derniers sont financés pour l'essentiel par les collectivités locales, ce qui ne répond pas toujours à une logique concertée d'aménagement du territoire. Cela a pour conséquence directe de créer un déséquilibre entre les pôles urbains et les zones rurales. La vocation du ministère est de pallier cette carence en soutenant les petits clubs et les opérations réalisées en milieu rural.

M. Jean Rosselot et M. Patrick Ollier. Très bien !

M. Frantz Taittinger. Grâce aux contrats de plan Etat-régions conclus pour cinq ans, près de 42 millions de francs seront consacrés à la modernisation des installations et à l'extension des équipements sportifs des CREPS.

De plus, dans le cadre de la Coupe du monde de football 1998, certains stades de province seront modernisés et rénovés. Ces travaux permettront ainsi de décentraliser les grandes manifestations sportives.

Le financement du Grand stade suscite quelques interrogations. La participation du ministère s'élèvera à 40 millions de francs et 95 millions seront prélevés sur le FNDS. A cet égard, il serait utile de s'interroger sur la véritable vocation du FNDS et de savoir si c'est à ce dernier que doit incomber une partie de ce financement.

De plus, il est souhaitable de se pencher dès maintenant sur le déficit probable de la prochaine Coupe du monde de football pour le comblement duquel le FNDS et le budget de votre ministère seront sollicités.

Si nous voulons développer la pratique sportive, nous ne pouvons le faire qu'en faisant des efforts en direction des petits clubs et en participant à l'animation dans les milieux ruraux. Les 1 500 projets locaux d'animation sportive vont faire l'objet de conventions comportant une participation importante de l'Etat. De plus, environ 14 000 clubs sportifs pourront bénéficier de diverses aides sous la forme de subventions ou d'équipements.

Enfin, les opérations « Ticket sport » seront développées dans les communes ne relevant pas des conventions PLAS, les projets locaux d'animation sportive.

Votre ministère doit poursuivre son action de soutien au sport de haut niveau, afin de permettre à la France de retrouver sa juste place dans la hiérarchie sportive mondiale. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Les différentes mesures envisagées, comme l'attribution de moyens spécifiques adaptés à plus de 131 centres d'entraînement et de formation, les conventions d'insertion professionnelle de sportifs de haut niveau et les aides directes personnalisées versées par le FNDS sont à cet égard primordiales.

Enfin, le sport est également synonyme d'emploi et de formation, puisque près de 20 000 contrats de travail dans le domaine sportif seront signés en 1994 et 1995.

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. Frantz Taittinger. Pour conclure, madame le ministre, je vous ferai part de quelques réflexions personnelles.

L'année dernière, j'avais appelé votre attention sur l'importance du budget de fonctionnement de votre administration centrale. Je remarque avec satisfaction que vous vous êtes attachée à mieux utiliser les moyens mis à votre disposition.

Par ailleurs, la réduction de 30 p. 100 du loyer des locaux de votre ministère permettra de donner des moyens supplémentaires à vos services.

Je note aussi les efforts entrepris en faveur du personnel, la poursuite du programme de relogement des services et la déconcentration accrue des crédits d'intervention.

M. Laurent Cathala. Ce n'est plus un ministre, c'est un marchand de biens !

M. Frantz Taittinger. De très importantes subventions sont accordées à de nombreuses associations. Il me paraît indispensable de mieux en contrôler la gestion.

Par ailleurs, il serait peut-être nécessaire, pour ne pas dire indispensable, de réfléchir à l'utilité des associations nationales de jeunesse ou d'éducation populaire. A cet égard, je souhaiterais que vous nous indiquiez, madame le ministre, le rôle qu'elles ont pu jouer dans la consultation nationale de la jeunesse.

Madame le ministre, le groupe du RPR votera votre budget, mais il restera attentif aux réponses et solutions qui seront apportées aux nombreuses préoccupations des jeunes. Le ministère de la jeunesse et des sports se doit de devenir le centre coordinateur de toutes les actions engagées en leur faveur. C'est son rôle, pour ne pas dire son devoir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Beauchaud.

M. Laurent Cathala. Enfin un député qui connaît bien le sport !

M. Jean-Claude Beauchaud. Madame le ministre, vous êtes à la tête d'un grand ministère qui, avec celui de l'éducation nationale, est certainement le plus exaltant. Hélas ! cette grandeur ne restera que morale tant que l'Etat ne saura pas apporter le soutien matériel minimal que méritent notre mouvement associatif, ses milliers de bénévoles et ses usagers.

Je ne partage pas l'optimisme de certains des orateurs qui m'ont précédé quant à l'analyse des chiffres de votre budget.

M. Patrick Ollier. Avec ce que vous n'avez pas fait pendant dix ans, il est difficile de s'en sortir !

M. Jean-Claude Beauchaud. Il y a dix ans, mon cher collègue, je critiquais déjà le budget de la jeunesse et des sports, mais depuis ma province.

Comme l'an passé, madame le ministre, votre budget va, en effet, décevoir le monde associatif !

D'autres que moi ayant analysé les chiffres globaux, je me bornerai à évoquer différents points relatifs à la jeunesse et à la vie associative.

M. Jean-Pierre Bailligand. La majorité est contre !

M. Jean-Claude Beauchaud. Je constate d'abord que, en ce qui concerne l'information de la jeunesse, la ligne budgétaire de l'an dernier, soit 48 986 000 francs, est reconduite. Cela veut dire que, comme l'an passé, votre ministère aura juste les moyens d'entretenir son réseau d'information. Je pense, madame le ministre, que vous ne manquerez pas de nous éclairer sur l'endettement global des centres régionaux d'information jeunesse.

J'observe ensuite que les actions partenariales pour les initiatives, les loisirs et l'insertion des jeunes vont être de plus en plus difficiles à réaliser. En effet, au chapitre 43-90-20, le ministère doit financer, sur la base des crédits votés en 1994, 319,98 millions de francs, auxquels s'ajoutent 2 millions de francs représentant la participation du ministère au fonds de garantie de l'économie sociale, soit un total de 321,98 millions de francs. Hélas, le projet de budget ne prévoit que 275 388 611 francs : l'impasse budgétaire est donc de 46,68 millions de francs !

On peut se demander - et vous ne manquerez pas de nous éclairer à ce sujet - comment seront financés les postes FONJEP prévus, ainsi que l'Office franco-allemand pour la jeunesse, dont on apprend le projet de délocalisation sans que les partenaires associatifs en soient informés. Qu'en est-il exactement ? Quel sera le coût de cette délocalisation ? Qui paiera l'ensemble ?

Comment seront financés les conventions partenariales, qu'il convient de respecter ?

Par ailleurs, des mesures doivent être prises afin de mettre fin au scandale du trou financier du ministère de la jeunesse et des sports, trou qui s'accroît de semaine en semaine et qui était déjà évalué à 93 millions de francs au mois de juillet 1994, en raison du retard accumulé des frais de remboursement des charges financières avancées par les associations accueillant des objecteurs de conscience.

Quant à la formation des animateurs, la mesure nouvelle de plus de 300 000 francs, si elle est positive, ne peut pas nous faire oublier que cette ligne budgétaire a diminué de 41 p. 100 par rapport à l'année 1991.

Et malheureusement, comme le notait M. Jacques Blanc, ce désengagement n'est pas compensé par les collectivités territoriales. En effet, les contrats de plan Etat-région n'intègrent pas les formations spécifiques jeunesse et sports.

Les échanges entre jeunes et les actions internationales devront marquer le pas, voire régresser, car ce chapitre budgétaire confirme un manque de volonté politique de votre Gouvernement dans ce domaine.

Par ailleurs, les élus locaux présents dans cet hémicycle, et ils sont nombreux, connaissent bien les aménagements des rythmes de vie de l'enfant et du jeune ; ils en ont constaté les bienfaits sur le terrain. S'ils veulent maintenir ou poursuivre leurs actions dans ce domaine, ils devront augmenter leur participation financière.

En effet, la mesure nouvelle annoncée, d'un montant de 500 000 francs, se trouve réduite à néant par une annulation de crédits, sur la même ligne budgétaire, de 600 000 francs, ce qui signifie de fait une diminution de 0,10 p. 100.

A la lecture d'un tel budget, puis-je vous demander, madame le ministre, comment seront financées les mesures de votre gouvernement en réponse à la consultation nationale des jeunes ?

Enfin, la loi de finances pour 1994 avait prévu la création d'une fondation du bénévolat, financée en partie sur fonds publics, pour un montant de 5 millions de francs. Pouvez-vous nous dire quelles sont les missions réelles de cette fondation ?

Je conclus en vous disant que ce projet de budget ne permettra pas au mouvement associatif comme au mouvement sportif de remplir leur rôle, et tous leurs serveurs seront une fois de plus déçus. Pourtant, le rôle qu'ils ont à jouer auprès de la jeunesse, quelqu'un l'a dit avant moi, est reconnu par toute la société, puisqu'il res-

sort d'un sondage que 62 p. 100 des personnes interrogées estiment que le sport et la vie associative sont nécessaires à notre jeunesse.

Je regrette simplement, madame le ministre, que vous n'avez pas pu convaincre le ministre du budget d'améliorer la part du budget que la nation consacre à la jeunesse et au sport. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Christian Daniel.

M. Christian Daniel. La France, nation sportive ? Je n'ai pas la réponse à cette question. Peut-être l'aurons-nous, madame le ministre, lorsque votre politique, qui va se poursuivre sur plusieurs années, et donc sur plusieurs budgets, aura porté tous ses fruits. Mais, au-delà des moyens financiers, ce qui est essentiel à mes yeux, c'est bien la mobilisation des Français. Celle-ci doit être effective dès l'école et, en particulier, dès l'école primaire, où l'on doit apprendre à lire et à écrire, certes, mais également à pratiquer le sport.

Moi-même, lorsque j'étais lycéen, il y a trente ans, j'ai bénéficié de ma rencontre avec un professeur d'éducation physique et sportive qui m'a donné le goût de courir et de nager. A présent, il est président du Comité national olympique et sportif français et il assiste ce soir à nos débats ; je le salue.

Il est essentiel de pratiquer le sport dès le primaire. Vous avez mis en place la politique des CATE, qui vise à aménager le temps extrascolaire ou le temps de l'enfance. Il s'agit donc d'une politique à côté ou autour de l'école, mais pas franchement dans l'école.

En ce qui concerne la mobilisation des moyens humains, votre budget nous donne des satisfactions. Vous maintenez le nombre des cadres techniques sportifs depuis maintenant deux ans, c'est-à-dire depuis que vous avez la charge de ce ministère, alors que, plusieurs années durant, nous avions constaté une diminution de leur nombre. Vous aviez pris cet engagement dès votre prise de fonctions et vous l'aviez notamment formulé lors de votre visite dans les Côtes-d'Armor, en octobre 1993 ; je sais donc tout l'intérêt que vous portez à cette question.

Le monde sportif et les Français sont également mobilisés par le développement du dispositif « professions sport ». En tant que conseiller général des Côtes-d'Armor, département qui a mis en place cette politique il y a trois ans et qui va maintenant la pérenniser, je suis satisfait de constater que le nombre des emplois « professions sport » va passer de 4 600 à 6 000. Ce dispositif permet à un nombre important d'athlètes de se consacrer à un sport de haut niveau, tout en faisant bénéficier le milieu sportif, les associations et les clubs de leur savoir-faire, ce qui est essentiel.

Ces deux axes budgétaires doivent permettre de développer le troisième volet de la mobilisation humaine, c'est-à-dire la vie associative et le bénévolat. En effet, notre mouvement sportif est structuré de telle sorte qu'il ne peut se développer harmonieusement sans des bénévoles compétents et disponibles. Ceux-ci en constituent la colonne vertébrale et nous devons tout faire pour valoriser leur travail.

M. Jean-Marie Geveaux. Très bien !

M. Christian Daniel. C'est donc avec une grande satisfaction que nous avons pris acte de votre initiative de créer une fondation du bénévolat. Ce mouvement, qui ne fait que commencer, va mobiliser les institutions, les entreprises et les collectivités, au premier rang desquelles les municipalités, ainsi que l'ensemble des Français.

A mes yeux, le bénévolat peut, par le biais du sport, manifester deux grandes qualités. Il peut d'abord créer de nouveaux liens entre les générations et éviter les conflits entre elles, ce qui rejoint les souhaits manifestés à l'occasion du questionnaire jeunesse ; il peut aussi permettre de confirmer le postulat selon lequel l'activité génère l'activité, donc l'emploi.

Le bénévolat peut donc devenir une arme, un atout essentiel contre le chômage et pour la cohésion sociale.

Madame le ministre, nous adhérons à votre politique et soutenons votre budget pour 1995. Au prix d'une gestion rigoureuse, vous vous êtes donné les moyens financiers pour mettre en place et consolider les moyens humains nécessaires à la pratique sportive et au mouvement sportif français. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Alain Madalle.

M. Alain Madalle. Dans un contexte budgétaire difficile, le budget de la jeunesse et des sports n'échappe pas à la rigueur ambiante.

Toutefois, nous vous savons gré, madame le ministre, d'avoir réussi à faire reconduire les mêmes moyens de financement, en attendant que des moyens nouveaux soient affectés au financement des mesures en faveur de la jeunesse qu'on nous annonce.

Je ne reviendrai pas sur tous les points évoqués par les orateurs précédents, mais j'estime que ce budget comporte des aspects positifs.

Ainsi, la priorité est donnée aux zones rurales par l'aide aux projets innovants, qui s'inscrivent dans le cadre d'un partenariat avec les collectivités locales et le mouvement associatif,...

M. Patrick Ollier. Voilà de bonnes initiatives !

M. Alain Madalle. ... et par l'aménagement des rythmes de vie de l'enfant et du jeune.

Autres aspects positifs : la poursuite du développement de la pratique sportive, même si le financement de la Coupe du monde de football pose problème, et le maintien de la capacité d'intervention en direction de la jeunesse, notamment par le soutien accru aux projets locaux d'animation jeunesse.

Pour toutes ces raisons, nous voterons ce budget.

Cette approche favorable n'exclut cependant pas quelques interrogations ou propositions. La première de ces interrogations concerne l'aide au bénévolat, et je ne suis pas le premier à m'en préoccuper.

Le mouvement sportif, fort de 13 millions de licenciés, fonctionne grâce au travail permanent, à l'engagement quotidien de plus de 1 250 000 bénévoles. Cela représente un formidable moyen d'action, un extraordinaire facteur d'intégration par le sport pour les jeunes. On peut cependant constater chez ces bénévoles un certain découragement, voire un certain désenchantement. Il est de notre devoir à tous de les soutenir et de les encourager. A cet effet, la loi de finances pour 1994 prévoyait la création d'une fondation du bénévolat et avait dégagé un crédit de 5 millions de francs. Qu'en est-il devenu de ce projet, qui a été très bien accueilli ? Peut-on espérer sa mise en pratique prochaine et, en corollaire, la prise en compte des efforts, renouvelés semaine après semaine, de tous les bénévoles, qui aspirent, au-delà de la reconnaissance, à une plus grande sécurisation de leurs activités ?

La deuxième interrogation porte sur le financement des équipements et l'aide au sport de haut niveau. Les prélèvements sur le budget et sur le FNDS pour le finance-

ment de la Coupe du monde de football - que nous attendons avec impatience car elle sera le reflet de la France sportive - sont évalués entre 95 et 170 millions de francs, ce qui pose problème. Dans la première partie de la loi de finances a été décidée une augmentation de 2,3 p. 100 à 2,4 p. 100 du prélèvement sur le chiffre d'affaires de la Française des jeux. Mais nous craignons que la part du FNDS affectée aux 165 000 associations sportives, aux contrats d'objectifs et aux équipements ne soit pas augmentée, voire soit diminuée.

Les besoins sont importants en ces domaines et 1995 sera une année pré-olympique. Le mouvement sportif s'interroge donc sur les moyens mis à sa disposition. Nous espérons, madame le ministre - mais nous savons que nous pouvons compter sur vous - que vous serez vigilante.

Peut-être pourrions-nous demander tous ensemble, comme le suggérait tout à l'heure Jacques Blanc, au ministre du budget, un prélèvement effectif de 3 p. 100 sur la totalité des enjeux. Cela ne mettrait pas en péril l'équilibre financier de la Française des jeux, mais satisfait grandement le monde sportif.

Je voudrais, en terminant, reprendre devant vous une proposition que j'ai déjà faite à M. le ministre de l'éducation nationale. Lors du vote des lois de décentralisation, en 1982, le sport a été oublié dans le transfert des compétences...

M. Adrien Zeller. Exact !

M. Alain Madala. ... au niveau des équipements, et on ne sait pas à qui incombe le financement de ces équipements pour les collèges et les lycées.

Il serait temps que ce problème soit réglé, ce qui permettrait de mettre un terme aux contentieux qui sont nés ici ou là. Je crois qu'il faut rouvrir ce dossier afin que le sport soit enfin considéré comme partie intégrante de l'enseignement. C'est le vœu des sportifs, le vœu du monde enseignant, le vœu de tous.

En conclusion, je dirai que le projet de budget pour 1995 de la jeunesse et des sports, s'il est marqué par la rigueur, sauvegarde pourtant l'essentiel. C'est pourquoi nous l'approuvons. (*Applaudissements sur les divers bancs du groupe République et Liberté, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à Mme le ministre de la jeunesse et des sports.

Mme Michèle Alliot-Marie, ministre de la jeunesse et des sports. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, il est de tradition, au cours de la discussion budgétaire, de faire, au-delà de l'examen des chiffres, des comparaisons ; c'est tout à fait normal.

Mais, si l'on veut parler chiffres, il faut aussi comparer les actions. Et il me paraît normal et logique, avant d'aborder les chiffres de 1995, de vous tenir au courant de ce que j'ai fait des engagements que j'avais pris devant vous pour 1994. De ce point de vue, 1994 a d'abord été l'année des engagements tenus. Les miens, mais aussi parfois ceux des autres.

M. Patrick Ollier. Ça change ! Après dix ans !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Je dirai d'abord un mot de la réalisation des grands dossiers. L'année dernière, certains mettaient encore en doute la volonté du Gouvernement d'organiser la Coupe du monde et disaient que le Grand stade ne verrait jamais le jour. Et l'on ne parlait même pas du choix des stades de province.

Eh ! bien, le choix a été fait, aussi bien pour le Grand stade que pour les stades de province.

M. Jean-Claude Paix. C'est un bon choix !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Je vous avais également parlé de la nécessité d'un grand débat sur la jeunesse, pour la jeunesse et avec la jeunesse. Je dirai « mission accomplie », et même au-delà de ce que j'avais imaginé. Dans très peu de temps, après la consultation nationale, qui a associé plus de 1 600 000 jeunes, nous aurons un vrai débat avec la représentation parlementaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

J'avais également pris devant vous un engagement de redressement budgétaire ; j'ai essayé de le tenir.

Le loyer de l'administration centrale avait, deux mois avant notre arrivée au ministère, été augmenté plus que sensiblement, même peut-être au-delà de ce que demandait le propriétaire ; je ne sais pas très bien ce que cela signifie. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Patrick Ollier. Bravo, messieurs !

M. Laurent Cathala. Il faut porter plainte !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. En tout état de cause, j'ai obtenu une diminution du loyer de 32 p. 100, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1994 et rénovation entière de la Tour, qui, vu l'état dans lequel je l'ai trouvée, en avait bien besoin.

Je vous avais également fait part de ma gêne devant les dépassements de budget d'un certain nombre de grandes manifestations. En ce qui me concerne, j'ai eu la responsabilité de l'organisation d'une grande manifestation sportive internationale : les Jeux de la francophonie. Mesdames, messieurs, je vous signale qu'il n'y a pas eu un franc de dépassement et qu'il y a même eu un léger surplus budgétaire. (*« Bravo ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

J'en viens à l'exécution des engagements de l'Etat. Je vous avais dit que, pour ma part, j'étais très choquée, comme juriste et comme citoyenne, que l'Etat prenne parfois des engagements qu'il ne tenait pas. Et Dieu sait si la liste était longue des engagements pris par certains qui n'avaient pas été tenus !

M. Patrick Ollier. M. Cathala l'a oublié !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. D'ores et déjà, j'ai honoré 15,8 millions de francs de dettes antérieures à 1994 qui n'avaient pas été acquittées.

M. André Angot. Eh oui !

M. Guy Drut. C'est pas vrai !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Parmi les engagements pris devant vous, je vous avais également fait part de ma volonté de mettre en œuvre quelques priorités.

Le redéploiement des cadres techniques, que je maintiens au demeurant pour l'ensemble du mouvement sportif, est une action que je mène non sans difficulté, mais que j'ai engagée dès 1994. Il s'opère notamment au profit des petites fédérations qui n'avaient pas bénéficié d'un tel encadrement dans les années passées.

De la même façon, les projets locaux d'animation sportive et les locaux d'animation jeunesse ont été mis en place.

Enfin, l'apprentissage aux métiers du sport, institué dans la loi quinquennale pour l'emploi, a été mis en œuvre de façon expérimentale cette année et sera généralisé en 1995.

Si 1994 a donc été l'année des engagements tenus, je souhaite que 1995 soit l'année de la consolidation des politiques. Consolidation ne veut dire ni régression ni stagnation. Mais à force de donner dans l'agitation, comme cela a souvent été le cas dans les années passées, on finit par ne plus rien faire. Moi, j'estime que quand une politique est bonne, il faut savoir l'ancrer dans le temps pour qu'elle puisse donner des effets.

Au service de cette consolidation, le projet de budget de la jeunesse et des sports pour 1995 s'élève, les rapporteurs l'ont rappelé, à 2 781 177 000 francs. Ce chiffre est doublement partiel : d'une part, parce qu'il n'inclut pas certains comptes spéciaux comme le FNDS et le fonds tabacs pour le sport, ou le FNDVA pour la jeunesse ; d'autre part, parce qu'il ne peut naturellement pas traduire les effets budgétaires des mesures qui feront suite à la consultation nationale de la jeunesse.

Si on le compare au projet de loi de finances initiale pour 1994, le projet de budget pour 1995 est en progression de 57,6 millions de francs, soit 2,1 p. 100.

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. Guy Drut. Bravo !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Maintenant, comme je l'avais dit l'année dernière, un budget, ce ne sont que des chiffres, on peut en faire tout et n'importe quoi. Pour ma part, je veux mettre en œuvre deux grands objectifs : concourir à la mise en œuvre des grandes priorités nationales ; utiliser au mieux les moyens disponibles.

Quelles sont ces grandes priorités nationale auxquelles j'entends contribuer ? L'emploi et son corollaire, la formation ; la cohésion sociale ; l'aménagement du territoire.

L'emploi et la formation, tout d'abord : trois actions seront menées dans ce but.

La première est la recherche de nouveaux types d'emplois, car tant le secteur du sport que celui de la jeunesse sont et seront plus encore dans les années qui viennent créateurs d'emplois.

Les collectivités locales prennent de plus en plus conscience de la nécessité de se doter d'animateurs polyvalents, qui ne soient pas très spécialisés mais se montrent capables de répondre, en particulier dans les banlieues, à des situations mouvantes et changeantes impliquant des séries d'actions qui relèvent tantôt de la jeunesse, tantôt du sport.

Quant aux métiers liés au sport, auxquels j'attache une grande importance, ils ne concernent pas seulement l'animation, mais aussi la création d'espaces sportifs ou l'entretien du matériel et des équipements. Ils peuvent être à la source de très nombreux emplois, susceptibles de remotiver les jeunes à la fois pour l'entrée dans la vie professionnelle et pour l'acquisition d'une formation.

L'Etat doit inciter à la création de ces emplois, et c'est la deuxième action que j'entends conduire. Cela passe par le développement des formations en alternance liées à des contrats de travail, avec, dès septembre 1994, l'expérience des contrats d'apprentissage, qui sera étendue à tous les départements de France en 1995. En 1994, 11 250 contrats de travail ont été signés et, conformément à l'engagement que j'avais pris devant vous l'année dernière, l'objectif de 20 000 contrats en deux ans, 1994 et 1995, sera tenu.

Parallèlement, le dispositif « profession sport », qui concernait jusqu'à présent 75 p. 100 des départements, sera généralisé l'an prochain à l'ensemble du territoire. A cette fin, j'augmente les crédits de 45 p. 100. Ainsi, nous passerons de 4 600 à 10 000 emplois. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

La troisième action, c'est la mise en place de formations adaptées au marché de l'emploi. Si nous voulons que les jeunes, en particulier, puissent remplir les nouveaux emplois que j'ai évoqués, il faut qu'ils aient la formation correspondante. Nous avons décidé d'accomplir un effort tout particulier pour les diplômés de niveaux V, IV et III. En 1995, une augmentation de crédits de plus de 2 p. 100 nous permettra de nous adresser à plus de 4 400 jeunes sous forme de bourses et d'aides multiples.

Nous allons aussi essayer de mieux adapter ces formations aux besoins, en les décloisonnant et en assurant leur polyvalence. De plus, à la demande des collectivités locales, nous prolongerons la filière professionnelle jusqu'au niveau II.

Notre contribution à la mise en œuvre de cette deuxième priorité nationale qu'est la cohésion sociale passe, elle aussi, par trois actions.

La première est l'adaptation du réseau d'information jeunesse. La consultation nationale pour la jeunesse, mais également les contacts que j'ai eus dans vos départements en m'y rendant chaque semaine, montrent que, même lorsque l'information existe, on a beaucoup de mal à la faire passer auprès des jeunes, soit parce qu'ils ne se dérangent pas même pour aller dans un quartier voisin, soit parce que l'information n'est pas adaptée à leur capacité de réception.

Nous allons essayer d'agir à la fois quantitativement et qualitativement.

Sur le plan qualitatif, je ne sais plus lequel d'entre vous a prétendu qu'aucun crédit supplémentaire n'était prévu en 1995. C'est faux, une fois de plus ! En effet l'augmentation des crédits relatifs à l'information jeunesse est de 3,3 p. 100.

Sur le plan qualitatif, notre action se traduira par la modernisation de la diffusion de l'information en utilisant davantage l'informatique, la télématique, les bornes multimédia, bref toutes les techniques qui ont la faveur des jeunes. La plus grande part de l'information que nous diffusons est écrite. Or, vous le savez bien, près de 30 p. 100 des jeunes qui entrent en sixième ont de graves difficultés de lecture. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé aux responsables des centres d'information de réfléchir à d'autres modes d'information : bandes dessinées ou audiovisuel par exemple.

Il faut également mettre en place un système plus interactif qui réponde rapidement aux attentes des jeunes.

Deuxième action en faveur de la cohésion sociale : le soutien à la vie associative. En 1995, 53 millions de francs, hors FNDVA, seront consacrés à cet objectif, dont 30 millions de francs pour les petites associations locales, celles qui, sur le terrain, ont souvent le meilleur contact avec les jeunes les plus en difficulté. Ce sont des associations de quartier, parfois des associations d'immeuble. Parce qu'elles sont au cœur même des problèmes, elles sont le mieux à même de ramener des jeunes à la limite de la déviance ou de l'exclusion à une vision plus positive de la société. Nous avons un grand rôle à jouer dans ce domaine. Nous devons en particulier aider ces petites associations à s'orienter dans le maquis des règles administratives, dans la mesure où elles ne disposent pas des

structures nécessaires pour faire face aux demandes de l'administration chaque fois qu'il s'agit d'obtenir une subvention.

L'aide à la pratique sportive - plusieurs d'entre vous l'ont à juste titre souligné - est aussi un élément important de la cohésion sociale. Elle doit s'exercer à deux niveaux, à la fois en faveur du sport pour tous et en faveur du sport de haut niveau. Pour ma part, vous le savez, je ne veux pas d'une séparation étanche. Car, sans le sport de haut niveau, on a du mal à motiver les jeunes...

M. Patrick Ollier et M. Hubert Falco. C'est vrai !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. ... et sans le sport pour tous, nous n'aurions pas le vivier qui nous permet de faire émerger nos champions. Notre action doit donc être menée dans les deux secteurs à la fois.

M. Laurent Cathala. Ce n'est pas vrai !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Tout à l'heure, monsieur Cathala, quand un de vos collègues s'est levé, vous avez dit : « Voilà enfin quelqu'un qui connaît le sport ! ». Je vous sais gré de cette belle auto-critique. (Sourires.) Je ne sais pas quelles sont les qualités de votre collègue, mais je suis heureuse que vous reconnaissiez vos propres lacunes ! (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Le sport pour tous doit être développé dès le plus jeune âge. Autrement dit, il faut permettre aux enfants, dès l'école primaire, d'avoir une véritable pratique physique et sportive. Certes, le financement est extérieur à l'école, puisque c'est nous qui l'assurons, mais je souhaite agir en liaison avec l'éducation nationale.

M. Laurent Cathala. C'est du pipeau !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. C'est la raison pour laquelle, dans le cadre des CATE ou des PLAJ, j'aide les communes, en particulier les petites communes, qui décident de jumeler les heures dans l'école et à l'extérieur de l'école pour arriver à deux après-midi de sport par semaine. Nous pouvons d'ores et déjà le faire. Partout où existe une volonté conjointe des maires et des responsables locaux de l'éducation nationale, nous sommes là pour donner un coup de pouce financier, ce qui n'est jamais négligeable.

Il faut aussi aider les bénévoles. C'est bien pourquoi j'ai souhaité lancer la Fondation pour les bénévoles, qui se met en place et qui commencera à offrir ses services dès le début de 1995.

M. Alain Madalle. Très bien !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Le sport pour tous, c'est également un état d'esprit, c'est l'esprit sportif. Il doit imprégner d'abord la pratique sportive, car si l'on veut que le sport soit facteur de cohésion sociale, il faut déjà en exclure tout élément de déviance ou de violence. Mais il doit, au-delà, être un modèle pour la vie en société. L'élégance sur le terrain peut être un modèle de l'élégance dans la vie tout court. Aussi vais-je lancer, avant la fin de l'année, une vaste campagne sur le sport, facteur de cohésion sociale et vrai modèle de comportement, en particulier pour les jeunes.

Bien entendu, il revient aux sportifs de haut niveau d'illustrer cette image, et je me félicite qu'ils le fassent avec autant de conviction. En 1995, l'Etat soutiendra le sport de haut niveau grâce à plus de 10 millions de francs versés aux CPEF, les contrats permanents d'emploi et de

formation, et à des aides personnalisées allouées à 2 500 sportifs, dont le statut social sera par ailleurs clarifié avec le versement par l'Etat de 6 millions de francs de cotisations.

Les conventions d'insertion professionnelle des sportifs de haut niveau revêtent à mes yeux une très grande importance. Si nous voulons qu'ils restent des modèles pour la jeunesse, ils ne doivent pas être pénalisés plus tard dans leur vie professionnelle parce qu'ils ont des années durant représenté la France au plus haut niveau.

Après l'emploi et la cohésion sociale, la troisième priorité gouvernementale à laquelle mon ministère entend concourir toujours davantage, c'est l'aménagement du territoire.

Pour l'aide aux petits clubs et le soutien aux opérations en milieu rural, 40 millions de francs environ seront mis en œuvre, auxquels s'ajouteront les opérations CATE qui permettront l'extension du sport pour les scolaires là où n'existent pas de projets locaux d'animation sportive.

En matière d'équipement, au titre des contrats de plan Etat-régions, 9 millions de francs sont inscrits au titre V pour la modernisation des installations et l'extension des équipements sportifs des CREPS, qui jouent un rôle important dans nos régions.

Au titre des engagements des contrats de plan en matière d'installations sportives, 10,5 millions sont inscrits au titre VI.

La rénovation des stades de province sera prise en charge, pour partie, par le FNDS, comme il le fait traditionnellement.

Enfin, je n'hésite pas à dire, quitte à choquer certains d'entre vous, que le Grand stade est également un élément d'aménagement du territoire. Avoir choisi Saint-Denis, banlieue difficile, atteste la volonté du Gouvernement de faire de cet équipement un réel pôle de rénovation et de réhabilitation pour cette ville.

Nous aurons l'occasion, dans un instant, de discuter de l'imputation sur le FNDS d'une partie du coût du Grand stade, mais reconnaissez au moins que ce choix participe réellement d'une volonté d'aménagement du territoire.

Le second grand objectif du ministère de la jeunesse et des sports consiste, dans le prolongement de ce que j'ai fait l'année dernière, à utiliser au mieux les crédits que vous allez mettre à ma disposition si vous votez ce budget. Cela veut dire trois choses : donner aux services les moyens de leur action ; mieux répondre aux besoins sur le terrain ; clarifier les rapports de l'Etat et du mouvement sportif.

L'apparente stabilité globale des crédits s'accompagne d'une réorientation des choix budgétaires en faveur des dépenses ordinaires, celles des titres III et IV, qui progressent de 37 millions de francs, les dépenses en capital des titres V et VI augmentant de 50 p. 100 en ce qui concerne les autorisations de programme et de 50 p. 100 également en ce qui concerne les crédits de paiement. Il s'agit là d'une comparaison de projet de loi de finances à projet de loi de finances, car j'ignore ce que sera, dans la loi définitivement votée, l'apport spécifique de la réserve parlementaire.

M. Laurent Cathala. Vous voyez bien que vous faites la manche !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Avec 50 p. 100 de progression sans votre contribution ? Les chiffres parlent d'eux-mêmes !

Pour donner aux services les moyens de leur action, il fallait d'abord revaloriser les crédits de fonctionnement. Certains d'entre vous ont évoqué le gel de crédits inter-

venu au mois de mai dernier, mais je puis les rassurer en leur annonçant que le dégel de ces crédits est une des toutes premières priorités du Gouvernement.

Pour 1995, nous contribuons bien sûr à la maîtrise des dépenses publiques par une économie de 7 millions de francs, mais il se trouve que la renégociation du fameux bail dont j'ai parlé au début de mon propos rapporte 10,3 millions. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Si bien que l'on constate, au bout du compte, une augmentation sensible des moyens mis à la disposition des services : de 3,8 p. 100 pour les services déconcentrés et de 7,1 p. 100 pour les établissements publics, ce qui nous permettra notamment de financer la première année de fonctionnement du CREPS d'Ajaccio.

M. Laurent Cathala. Quel talent de marchand de biens ! Vous ne voulez pas vous occuper de la rue de Solferino ? (*Sourires.*)

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Vous savez, il faut juste avoir un certain sens de la bonne utilisation des deniers publics...

M. Laurent Cathala. Dommage que M. Longuet ne vous ait pas demandé conseil !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. ... c'est-à-dire du patrimoine commun financé par les impôts de tous les citoyens. On l'a peut-être oublié à certains moments. En tout cas, c'est ma conception de la responsabilité gouvernementale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Cela s'accompagnera de mesures importantes en faveur des personnels. On aurait d'ailleurs pu penser que ceux qui se disent si sensibles aux problèmes de personnels l'auraient fait, mais tel n'a pas été le cas !

M. Patrick Ollier. Très bien !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. D'abord, il n'y aura aucune suppression d'emploi, alors que, depuis de nombreuses années, il y a régulièrement eu amputation des emplois au niveau administratif.

M. Gilbert Meyer et M. Daniel Poulou. Eh oui !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Ensuite, sont prévues des améliorations très concrètes de la situation des personnels, avec notamment les mesures de revalorisation pour les directeurs régionaux adjoints et les directeurs départementaux, avec la hors classe accordée aux inspecteurs, toujours promise mais jamais donnée...

M. Patrick Ollier. Ecoutez, monsieur Cathala, cela vous intéresse !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. ... avec l'intégration d'un certain nombre de chargés d'enseignement dans le corps des professeurs de sport, encore une disposition attendue depuis fort longtemps.

M. Patrick Ollier. Voilà !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. J'ajoute - c'est la troisième mesure tendant à donner aux services les moyens de leur action - que nous allons poursuivre notre programme de relogement des services ; certains d'entre eux le méritent bien. Cela est concrétisé par l'inscription de 25,5 millions de francs en autorisations de programme.

Utiliser au mieux les services, cela signifie avant tout - je n'oublie pas que je m'adresse à des élus locaux - mieux répondre aux besoins sur le terrain. Dans cette optique, nous engageons deux actions principales.

La première est la déconcentration accrue des crédits. Je l'ai commencée l'année dernière parce que cela me paraît la seule façon de faire en sorte que les collectivités locales aient en face d'elles des gens responsables, c'est-à-dire qui disposent d'un véritable pouvoir de décision sur leurs crédits, ce qui permet d'abord d'aller plus vite, ensuite de véritablement dialoguer, enfin d'affirmer la présence et l'importance de l'Etat.

En la matière, j'ai l'intention de passer cette année à plus de 50 p. 100 de crédits déconcentrés pour les crédits normaux. La part déconcentrée atteindra 52,8 p. 100 pour le FNDS et 80 p. 100 pour le FNDVA.

La seconde action que j'entends poursuivre est la globalisation des crédits déconcentrés.

Pour la mise en place confirmée des projets locaux d'animation jeunesse, avec 61,5 millions de francs cette année, nous pourrions signer 2 500 conventions, comme les rapporteurs l'ont excellemment souligné. Les plans locaux d'animation sportive bénéficieront de 63 millions de francs, ce qui nous permettra de passer 1 500 conventions. Quant aux contrats d'aménagement des rythmes de vie de l'enfant et du jeune - les CATE - la dotation de 207,5 millions de francs devrait autoriser la signature de 5 000 contrats concernant deux millions et demi d'enfants et de jeunes.

Voilà pour ce qui est de la globalisation des crédits qui doit permettre d'impulser au mieux sur le terrain les politiques sportives en liaison avec le ministère de la jeunesse et des sports.

Enfin, mon troisième objectif est de continuer à clarifier les rapports avec le mouvement sportif, d'abord en continuant à mener une politique claire pour les cadres sportifs. J'ai ainsi souhaité, cette année encore, maintenir l'intégralité des cadres sportifs ainsi que l'aide compensatoire accordée par les gouvernements précédents. Il s'agit d'un engagement de l'Etat qu'il convient de respecter, même si d'autres n'ont pas toujours eu cette rigueur.

En tout état de cause, je souhaite que l'on puisse ensuite, fédération par fédération, rechercher la meilleure utilisation possible de ces cadres soit par remplacements purs et simples, soit par création de nouveaux types d'emplois.

Ensuite sera poursuivie la politique de redéploiement, en particulier au profit des fédérations les moins bien dotées, la plupart du temps pour des raisons historiques. Cette action sera menée quelles que soient les difficultés ; j'y procéderai personnellement si cela est nécessaire.

Il convient également d'améliorer encore la procédure des conventions d'objectifs et des évaluations. Nous avons donc essayé à la fois de simplifier et de clarifier ces conventions et les méthodes d'évaluation afin que l'utilisation faite chaque année des crédits publics soit très claire aux yeux de tous.

Enfin, s'agissant du FNDS, il faut noter comme un progrès - dont nous verrons par la suite s'il peut encore être amélioré - l'augmentation obtenue, grâce à des amendements, du prélèvement sur la Française des jeux, porté à 2,4 p. 100. D'après nos calculs, cela permettra au FNDS d'atteindre non pas 850 millions de francs, mais 884 millions en 1995.

M. Patrick Ollier. Très bien !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Ce n'est que si, à cause de la situation économique ou d'une baisse des enjeux, ce chiffre n'était pas atteint que nous nous trouverions astreints au plancher de 850 millions de francs. En revanche, il n'existe plus de plafond, c'est-à-

dire que, si nos calculs et ceux du ministre du budget sont exacts, ce sont au minimum 884 millions - je le répète - qui alimenteront le FNDS.

Il s'agit d'un élément si important que je tiens à faire une incidente à ce propos.

Le FNDS étant constitué de fonds publics, puisqu'il n'est alimenté que par des dotations qui, s'il n'existait pas, iraient dans le budget de l'Etat, la France est le pays qui, en termes de fonds publics - budget et FNDS - consent, et de loin, le plus gros effort pour le sport de tous les pays de la Communauté européenne. Cela n'étant jamais dit, il est bon de le rappeler ici.

Quant au « fonds tabac », qui a été évoqué, nous essayons de clarifier la situation. N'oublions pas que s'il avait été très généreux, il était prévu qu'il cesse rapidement d'exister, ce qui risquait de provoquer une rupture rapide, intégrale et définitive pour les différents intéressés. Pour éviter cela, nous avons obtenu l'année dernière, à titre transitoire, de conserver 200 millions de francs dans ce fonds tabac. Je souhaite maintenant que nous dépassions le transitoire.

Pour cela, je pense que nous devons d'abord identifier certaines opérations importantes qui profitent surtout à de grands constructeurs. En effet, on peut se demander très sérieusement s'il appartient bien à un budget rattaché au ministère de la jeunesse et des sports de faire des mises de fonds aussi importantes pour permettre à des entreprises de tirer, pour leur image personnelle, voire pour la vente de véhicules, les bénéfices nés des résultats obtenus dans des courses.

De ce point de vue, il conviendrait de demander aux grandes entreprises de haute technologie de prendre en charge toute la partie du financement relative aux grandes compétitions, car celles-ci relèvent davantage de la promotion de la technologie française que de l'exercice sportif.

Les sportifs, eux, ont besoin à la fois de pouvoir pratiquer au mieux leur sport et d'être intégrés dans un ensemble qui corresponde à une véritable insertion professionnelle. À ce sujet, nous mettons au point, en partenariat avec les autres ministères, des règles qui nous permettront d'avoir pour le sport automobile et pour le sport motocycliste, un règlement permanent des opérations, par conséquent un soutien permanent aux jeunes sportifs.

Voilà comment il me semble que doivent être organisés, d'une façon claire et pérenne, les rapports avec le mouvement sportif.

Dans une société en évolution profonde comme la nôtre, avec toutes les inquiétudes qui peuvent y naître, le ministère de la jeunesse et des sports ne doit pas être considéré comme un ministère des loisirs...

M. François Rochebloine. Tout à fait !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. ... comme un ministère des loisirs et du temps libre, comme vous avez eu un jour, messieurs les socialistes, la malheureuse idée de l'appeler, ce que nous payons encore aujourd'hui !

M. François Rochebloine. Eh oui !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Il faut insister sur sa capacité d'action, sur son réseau territorial, sur le savoir-faire des femmes et des hommes qui connaissent le mieux les problèmes du devenir des jeunes. A travers ses agents, le rôle essentiel de ce ministère doit porter sur la lutte contre l'exclusion, sur la préparation des jeunes à leur insertion dans la société, sur l'intégration sociale et professionnelle, sur les services de proxi-

mité offerts à nos concitoyens, afin que nous puissions faire en sorte que la société française, à travers le sport et le milieu associatif, se présente devant l'avenir à la fois plus consciente, plus solidaire et plus ouverte envers les autres.

M. Patrick Ollier. Très bien !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. J'espère sincèrement que les priorités retenues dans le cadre de la loi de finances pour 1995 permettront à mon ministère d'être un acteur et un partenaire dans ces domaines pour tous ceux qui, avec nous, dans leurs différentes responsabilités, ont le souci du bien-être et du devenir de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Je souhaite maintenant répondre aux différents intervenants sur les points que je n'ai pas encore abordés. J'essaierai d'être aussi concrète et brève que possible.

Vous avez, monsieur le rapporteur spécial Xavier Dugoin, parlé du bail de la Tour de la rue Olivier-de-Serres. Je pense vous avoir répondu en indiquant le montant exact du prix du loyer et l'effet rétroactif de la diminution du bail.

Quant au réseau d'information, j'ai essayé de le développer l'année dernière. Cette action sera poursuivie non seulement en ville, mais également dans les zones rurales, ce qui est très important. D'ailleurs, l'année dernière, pratiquement la moitié des points implantés l'ont été en zone rurale ; il faut continuer en ce sens.

M. Patrick Ollier. C'est très important !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Vous m'avez déjà interrogée sur la Coupe du monde de football.

Le coût du Grand stade sera de 1,9 milliard de francs environ, dans lequel l'Etat interviendra en trois tranches de 300 millions de francs. Pour 1995, 40 millions de francs seront pris sur le budget propre de la jeunesse et des sports - nous en avons déjà parlé - et 95 millions de francs viendront du FNDS, dans la partie fonctionnement puisqu'il s'agit d'une SEM. Il manque donc environ 200 millions de francs qui seront apportés par un collectif budgétaire en fin d'année de façon à prendre en compte avec précision les travaux en cours et les coûts engagés.

Pour ce qui est du FNDS, j'ai déjà indiqué qu'il se situerait aux alentours de 884 millions de francs.

S'agissant des stades de province, la part de l'Etat sera comme prévu de 300 millions sur les 900 millions de francs estimés. Nous avons porté à dix le nombre des stades pour la province et il n'est pas question d'aller au-delà.

M. François Rochebloine. Très bien !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. La part de l'Etat a été calculée sur des critères acceptés par tous : 40 p. 100 des frais occasionnés principalement par la Coupe du monde de football, 30 p. 100 pour tous les frais qui auraient de toute façon dû être engagés dans ces stades, mais pas forcément à ce moment-là, l'éclairage par exemple.

En ce qui concerne l'accompagnement du questionnaire jeunesse, j'ai déjà précisé qu'il y aurait un débat. Le Premier ministre a effectivement souligné qu'il souhaitait que des mesures très concrètes soient rapidement prises à partir de celles proposées par le comité. Il convient en effet de distinguer entre celles qui sont immédiatement réalisables et celles pour lesquelles il faudra attendre. En

tout état de cause, les décisions seront prises avant la fin de la première quinzaine de novembre. D'ailleurs, je vous indique d'ores et déjà que des enveloppes spécifiques seront réservées aux mesures prises en application de la consultation nationale pour la jeunesse. Elles seront déterminées et probablement votées avant le 1^{er} décembre de cette année. Je pense répondre ainsi aux inquiétudes exprimées à ce sujet. Monsieur le rapporteur Landrain, j'ai déjà donné toutes les indications relatives au FNDS que vous avez demandées.

Quant à l'idée de créer un fonds spécial pour les grandes manifestations, je veux d'abord rappeler qu'à l'origine, en 1975, le FNDS visait à promouvoir le sport de haut niveau et les grandes manifestations. Ce n'est qu'en 1987 que son action a été étendue au sport de masse. On ne peut donc pas dire aujourd'hui qu'il est totalement anormal que certaines manifestations de sport de haut niveau bénéficient de son concours - je ne parle évidemment pas du comblement des déficits. Lorsqu'il est utilisé ainsi, cela ne concerne certes pas directement le développement du sport, mais les investissements et les établissements réalisés grâce à son aide contribueront, eux, au développement du sport.

Il serait bon que la représentation nationale soit associée à une réflexion commune sur la manière de mieux sérier les procédures, de distinguer les montants consacrés aux investissements et ceux alloués aux grandes manifestations, de séparer ce qui relève du sport de haut niveau et ce qui aide au développement du sport.

C'est d'ailleurs ce que j'essaie de faire avec les conventions d'objectifs, en application de la législation actuelle. Je ne verrai donc qu'avantage à une large association de la représentation nationale à toute discussion sur ce thème.

Sur le fonds tabac, j'ai déjà répondu.

Pour ce qui est de l'effort supplémentaire pour le sport de haut niveau, il se manifeste notamment à travers la préparation olympique. En la matière, il faut bien admettre que la hausse des crédits certaines années, notamment avant de grandes manifestations sportives, en particulier les jeux Olympiques, était souvent suivie de baisses. Or il n'y aura pratiquement pas de baisse en 1995.

En tout état de cause, l'essentiel est de mener des actions préparant au mieux, physiquement et psychologiquement, nos athlètes aux grandes échéances internationales. C'est dans cet état d'esprit que j'ai réformé la préparation olympique voilà quelques jours.

Monsieur Blanc, vous m'avez interrogée sur de nombreux sujets, mais j'ai l'impression qu'en plusieurs occasions vos informations comportaient quelques lacunes.

Ainsi, puisque vous en avez parlé, je vous indique à propos de la formation des animateurs, que le FNPVA recevra 500 000 francs de plus, les crédits de l'ARVE bénéficiant d'une majoration identique. Je tiens à rappeler ces chiffres, car ils n'apparaissent probablement pas assez nettement.

Sur l'interrogation du mouvement sportif quant à l'utilisation de l'argent public, j'ai déjà répondu. Il me faut tout de même souligner encore une fois que la France est le pays où l'Etat fait le plus, et de très loin, pour son mouvement sportif.

En ce qui concerne la reconnaissance du sport dans la loi d'aménagement du territoire, vous avez eu raison de souligner que cela était extrêmement important. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle j'ai fait déposer un

amendement gouvernemental tendant à intégrer le développement des activités physiques et sportives dans ce texte.

M. Patrick Ollier. Cela figure à l'article 2, monsieur Blanc.

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Effectivement, mais cela ne figurait pas dans le projet de loi initial. Je me réjouis qu'on ait pu l'ajouter.

Pour le FNDS, je viens de proposer - ce qui répond à votre demande - une réunion de concertation qui nous permettrait de réfléchir ensemble à la fois sur son montant, sur son développement éventuel, sur son fonctionnement, voire sur les façons de l'abonder, sur ses différentes compétences et sur les financements qui en résultent.

En ce qui concerne la consultation nationale pour la jeunesse, nous travaillons sur un certain nombre de priorités, mais il m'est difficile de vous faire part ici des mesures qui seront annoncées sous peu. Je viens d'indiquer que cela serait fait avant le 15 novembre par le Premier ministre.

Je vous indique seulement que nous essaierons de répondre aux questions des jeunes, qu'il s'agisse de la citoyenneté, de la participation à la vie de la cité, de leur accès aux loisirs ou des problèmes d'information.

S'agissant des financements, je confirme très clairement à cette tribune que des enveloppes budgétaires seront prévues d'une façon spécifique. Elles vous seront communiquées avant le 1^{er} décembre de cette année.

Monsieur le président Hage, vous avez, je crois, toutes les qualités du sportif, du moins un grand nombre d'entre elles, ce qui d'ailleurs vous maintient jeune. (*Sourires.*) Vous avez notamment la ténacité et, depuis vingt ans, vous accomplissez avec un grand sérieux un parcours solitaire de coureur de fond à travers votre discours, qui est toujours le même, dans une voie bien tracée. Nous sommes peut-être deux coureurs de fond, mais nous ne courons pas tout à fait dans la même direction. En tout cas, je suis heureuse de saluer votre constance. Il est vrai que la ténacité peut conduire à des améliorations d'année en année.

Vous obtenez quelquefois d'ailleurs satisfaction, puisque le sport est réintroduit dans la loi sur l'aménagement du territoire !

Vous avez également parlé des bénévoles, qui sont aussi la préoccupation de M. Madalle, de M. Daniel et de M. Taittinger. J'ai ici même l'année dernière salué leur rôle. Il était nécessaire qu'après de longues années de silence et d'ignorance l'Etat reconnaisse leur rôle, mais aussi leurs difficultés. C'est pourquoi la fondation des bénévoles qui vient d'être créée aura pour mission de les aider dans leur vie quotidienne de façon que ces hommes et ces femmes qui donnent de leur temps, de leurs compétences, de leur énergie avec un grand dévouement et sans demander, ne soient pas, en plus, pénalisés par certaines procédures, suspicions ou responsabilités.

M. Patrick Ollier. Très bien !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. L'idée est de répondre à ces besoins au quotidien. La fondation pour les bénévoles a déjà obtenu de grandes sociétés d'assurance la possibilité d'avoir une couverture de risque pour tous ceux qui transportent des jeunes dans leur voiture pour aller disputer un match sans être obligés, comme aujourd'hui, de prendre chaque fois une assurance spéciale. C'est un point important.

De la même façon, elle a obtenu de la SNCF et d'Air France des tarifs privilégiés qui s'appliquent à la fois aux transports collectifs, mais également individuels des bénévoles.

Un accord a été passé avec les fédérations sportives, que je remercie, sur la base duquel la possession de la carte de bénévole donne accès à un tarif très privilégié à toutes les manifestations sportives, et pas seulement à celles pratiquées par le club dont s'occupe le bénévole, ce qui est aussi une façon de manifester la solidarité qui existe entre les différents sports.

Je mentionne aussi la préparation d'un fonds de solidarité pour les bénévoles qui se trouvent en difficulté.

Voilà les actions qui sont d'ores et déjà menées - d'autre le seront - attachées à la possession de la carte de bénévole. Nos partenaires montrent ainsi leur générosité et leur engagement dans ce domaine essentiel. M. Madalle l'a très bien dit, le bénévolat n'est pas simplement une forme d'aide apportée au sport, c'est aussi un état d'esprit, comme l'a souligné Christian Daniel, essentiel pour notre société future ; il aide ceux qui risquent l'exclusion et qui, ainsi, réintègrent une vie en société, par conséquent se préparent mieux à une reprise d'emploi.

Monsieur Cathala, vous aussi, êtes un peu sportif. Vous battez chaque fois des records, des records de mauvaise foi ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Chacun bat les records qu'il peut !

Vous avez parlé de chèques sans provision.

M. Patrick Ollier. C'est un spécialiste !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Je ne dirai pas que vous battez un record de méconnaissance - ce serait trop à la fois ! - ...

M. Laurent Cathala. Ne parlez pas de moi, mais de votre budget !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. ... mais, au moins en l'espèce, vous êtes certainement un expert pour les chèques sans provision !

M. Laurent Cathala. Cessez de nous donner des leçons ! On sait que vous êtes compétente sur tout, y compris les médicaments !

M. Jean Ueberschlag. Vous devriez en prendre des médicaments, vous !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Avec tous les engagements non tenus que j'ai trouvés dans ce ministère en arrivant et que j'essaie de tenir maintenant, le gouvernement socialiste avait fait très fort ! Il avait fait encore plus fort d'une façon générale au niveau budgétaire, car nous nous souvenons très bien du déficit budgétaire annoncé et qui s'est révélé quatre fois plus élevé. On pourrait, par exemple, reprendre le budget du ministère de la jeunesse et des sports, qui s'élevait à 3 milliards de francs et qui, après les annulations opérées dès le 1^{er} janvier faute de provisions, était en réalité à un chiffre bien inférieur.

Si vous voulez parler de chèques sans provision, soit, mais parlez d'abord des vôtres !

En ce qui concerne l'aménagement du territoire, vous avez parlé d'une baisse de 70 p. 100 des crédits.

M. Patrick Ollier. Il n'a pas lu le budget !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Dois-je vous apprendre, monsieur Cathala, qu'au titre VI figure la réserve parlementaire ? Dès lors, il faut comparer loi

de finances à loi de finances, et ensuite de réserve parlementaire 1995 à réserve parlementaire 1994 ! Mais il ne faut pas confondre les chiffres.

M. Laurent Cathala. Si maintenant le Gouvernement utilise la réserve parlementaire !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Sur le FNDS, j'ai répondu.

Vous m'avez interrogé sur un crédit de 200 millions dans le cadre de la politique de la ville. Quand j'annonce quelque chose une année, l'année suivante je viens rendre des comptes. Nous avons consommé sur le budget de la délégation à la ville non pas 200 millions qui étaient effectivement inscrits l'année dernière, mais 182 millions hors TVA en équipements de proximité. Compte tenu de la réintroduction de la TVA, vous ferez le calcul puisque vous nous avez dit que vous saviez le faire !

Vous faites des progrès chaque année ! Vous battez des records ! J'espère que vous continuerez l'année prochaine !

M. Taittinger, vous m'avez parlé de la consultation nationale des jeunes. Je tiens à saluer le travail tout à fait remarquable que vous faites...

M. Patrick Ollier. Travail efficace !

M. Laurent Cathala. C'est maintenant la distribution des points !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. ... tant au niveau sportif qu'au niveau de la jeunesse dans votre circonscription. Vous avez participé à un certain nombre de réunions pour la consultation nationale des jeunes. Vous connaîtrez très prochainement la suite donnée aux sujets soulevés à cette occasion par les jeunes, puisque le Premier ministre annoncera ces mesures avec, bien entendu, les financements spécifiques pour les mettre en œuvre et qui concerneront aussi bien le secteur du sport que celui de la jeunesse.

L'initiative des jeunes et les défis jeunes sont pour eux une façon d'entrer dans la vie, de démontrer ce qu'ils sont capables de faire. Par conséquent, ce système où un système équivalent doit être non seulement soutenu, mais développé, de façon à permettre sinon à tous les jeunes, du moins à une très grande partie d'entre eux de se réaliser à travers certains projets et d'apprendre ce qu'est la responsabilité.

Quel a été le rôle des associations nationales dans la consultation des jeunes ? Par méconnaissance ou par manque de foi en la matière, certaines associations nationales ont appelé au boycott de la consultation. Apparemment, elles ne doivent pas être très suivies sur le terrain, puisque j'ai constaté que leurs propres antennes étaient intervenues très activement dans cette consultation ; il y a peut-être un problème de communication, je n'en sais rien. En tout état de cause, les chiffres - 1,5 million de jeunes ont participé aux réunions, 6 000 lettres très détaillées nous ont été écrites - prouvent que les jeunes se sont mobilisés et que ceux qui, au départ, n'ont pas voulu croire à cette opération peut-être la connaissent mal.

Monsieur Beauchaud, à propos de l'information jeunesse, vous avez regretté qu'il n'y ait pas d'augmentation. L'augmentation est de 3,3 p. 100 et elle permettra à la fois ces améliorations quantitatives et qualitatives dont j'ai parlé.

S'agissant des objecteurs de conscience, ce n'est pas le ministère de la jeunesse et des sports qui les gère, mais celui des affaires sociales. En tout état de cause, on ne manque pas de crédits pour les payer, mais il y a un retard qui - je le reconnais volontiers - est préjudiciable

aux associations puisqu'il est actuellement d'environ seize mois. Je constate simplement qu'il y a dix-huit mois, lorsque je suis arrivée, il était de dix-huit mois. Nombre d'associations me l'avaient signalé.

M. Patrick Oiller. Eh oui !

M. Laurent Cathelin. Vous avez gagné deux mois !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. En ce qui concerne la consultation nationale des jeunes, vous m'avez parlé du financement ; je crois vous avoir répondu.

S'agissant de la fondation pour le bénévolat, je vous rappelle que ses missions sont d'aider les bénévoles dans leur vie quotidienne de façon à éliminer tout obstacle supplémentaire à leur activité.

Monsieur Christian Daniel, je connais bien votre action sur le terrain pour m'être rendue dans les Côtes-d'Armor. Nous sommes tout à fait d'accord sur l'importance de développer le sport autour de l'école dès le primaire. C'est là effectivement une façon de bien commencer dans la vie. Encore une fois, je constate que, sur le terrain, nous arrivons très souvent à obtenir un accord entre un maire qui prend cette initiative et l'instituteur ou le directeur d'école. C'est alors que la direction départementale de la jeunesse et des sports vient donner le coup de main nécessaire pour assurer cette demi-journée de sport par semaine, qu'on peut très bien obtenir en utilisant l'heure ou l'heure et demie de sport à l'école à laquelle s'ajoute l'heure ou l'heure et demie à laquelle contribue le ministère de la jeunesse et des sports.

Je ne reviendrai pas sur le bénévolat, mais je partage tout à fait votre conception en tant qu'arme contre le chômage et pour l'emploi ; vous l'avez excellemment dit.

M. Madalle a parlé, lui aussi, de l'aide au bénévolat et je l'en remercie. En ce qui concerne la date de mise en pratique, j'ai précisé que ce serait au tout début de l'année 1995.

S'agissant du sport de haut niveau, 6 millions de francs supplémentaires seront consacrés à ces opérations.

Quant au FNDS, je souhaite que son augmentation puisse être la plus élevée possible.

A propos de la décentralisation et du sport à l'école, je crois que, au-delà même des résultats sportifs et de la généralisation du sport, il faut créer un état d'esprit différent et redonner à la France la connaissance de la compétition ; il faut lui apprendre à ne pas baisser les bras, mais, au contraire, à toujours vouloir s'améliorer, aller plus loin.

Finalement, je crois que le sport, au-delà de l'esprit sportif qui est essentiel pour la cohésion, peut également apporter à notre pays le sens de la compétition, car c'est ainsi que nous apprendrons à la France à gagner. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. Nous en arrivons aux questions.

Elles seront appelées par groupe et par périodes successives de quinze minutes.

Nous commençons par celles du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

La parole est à M. Hubert Falco.

M. Hubert Falco. Madame le ministre, nous n'allons pas nous réjouir du sort réservé au budget de la jeunesse et des sports, mais chacun doit reconnaître que vous avez su redéployer les actions de votre ministère en direction de véritables programmes pour la jeunesse et le sport pour tous.

L'assurance du ministre du budget sur le financement du FNDS à hauteur de 850 millions de francs, et l'augmentation du prélèvement, fût-il symbolique, sur les enjeux de la Française des jeux, bénéficieront - je l'espère - à l'ensemble du mouvement sportif.

Je tiens à rappeler cette préoccupation car le Var a fait l'expérience douloureuse du financement par l'Etat du circuit automobile de Nevers-Maguy-Cours, au détriment d'actions plus urgentes. Ce lourd investissement n'a d'ailleurs pas eu l'effet d'entraînement attendu pour la région de Nevers. Cette décision arbitraire et politique a conduit à déposséder le circuit Paul-Ricard, réalisé grâce aux seuls financements privés, du Grand prix de France automobile. Ce circuit, construit sur le site privilégié du Castellet, a toujours attiré un large public. De renommée mondiale, il était utilisé à la satisfaction de tous.

Le choix du circuit, pour l'organisation du Grand prix de France de formule 1 pour la période de 1996-2000 devrait intervenir en 1995. Je peux vous assurer, madame le ministre, que les collectivités locales sont prêtes à apporter leur concours financier à la réalisation de nouveaux aménagements exigés par la fédération internationale automobile, mais nous ne pouvons espérer le juste retour du Grand prix de France sur le circuit du Castellet, demandé par la plupart des pilotes, sans le ferme soutien du Gouvernement. C'est sur ce point que j'attends une réponse.

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, je connais le circuit du Castellet ; j'y suis allée il n'y a pas très longtemps pour différentes manifestations, mais, en la matière, la décision n'appartient pas à l'Etat.

Selon la procédure en vigueur, tous les cinq ans, la fédération française présente un dossier à la fédération internationale qui en décide en dernier recours.

La seule chose que je puis vous dire est que, si le circuit est retenu, comme pour tous les circuits, nous veillerons au respect des normes de sécurité.

Je ne peux pas vous dire autre chose pour l'instant. Il appartient aux collectivités locales de monter leur dossier, en liaison avec la fédération automobile.

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Paix.

M. Jean-Claude Paix. « Les activités physiques et sportives constituent un facteur important d'équilibre, de santé, d'épanouissement de chacun, et sont un élément fondamental de l'éducation, de la culture et de la vie sociale. »

Par ces lignes, le législateur a consacré la juste place des activités physiques en général, et du sport en particulier, dans un pays où, par tradition, il a toujours été de bon ton de vanter, dans les discours, les vertus et les bienfaits de la pratique sportive, quitte à ce que, dans la réalité, ces grands principes ne soient pas toujours suivis d'effet.

Le débat sur l'aménagement du territoire ou la grande consultation des jeunes ont permis de mettre en exergue la contribution du sport dans la création d'emplois, essentiellement dans le domaine des services, que ce soit en terme de rééquilibrage économique, d'insertion sociale ou de partenariat pour la protection de l'environnement.

La volonté fortement exprimée par le Gouvernement dans ses choix politiques de voir notre pays organiser de grands événements sportifs, tels que la Coupe du monde de football 1998, est une autre façon d'affirmer cette utilité économique, culturelle et sociale.

Mais l'Etat se doit aussi, dit le législateur, « d'assurer le développement des activités physiques et sportives et du sport de haut niveau. » Et pourtant, à ce jour, le budget de la jeunesse et des sports ne représente que 0,18 p. 100 du budget de l'Etat, en attendant, vous l'avez dit madame le ministre, le financement complémentaire promis des mesures que prendra le Gouvernement dans le cadre de la consultation nationale des jeunes. La construction du Grand stade et la rénovation des stades de province amputent les crédits du FNDS d'un certain nombre de milliards. A cet égard, je me dois, en tant qu'adjoint aux sports de la ville de Toulouse, de vous remercier pour le respect de la parole donnée et pour l'efficacité avec laquelle vous gérez ce délicat dossier.

Madame le ministre, croyez-vous que dans un pays comme le nôtre, « le pouvoir culturel » aurait accepté de se voir reprendre d'une main ce qu'on lui aurait donné de l'autre ? Ainsi, la Très Grande Bibliothèque aurait-elle pu être financée par des crédits de fonctionnement de la Bibliothèque nationale ? Ou l'Opéra Bastille en rognant sur les crédits de fonctionnement de l'Opéra de Paris ? Je ne le crois pas.

Madame le ministre, vous avez su rendre confiance aux cadres sportifs : pour la première fois depuis 1989, il n'y aura pas de suppression d'emplois budgétaires en 1995. La priorité que vous avez donnée à l'emploi se traduit en outre par des mesures concrètes en faveur des métiers de l'animation, de l'opération « profession sport », de l'insertion professionnelle des sportifs de haut niveau ou encore des attributions de postes FONJEP. On ne peut que s'en féliciter.

Le « pouvoir sportif » réclame pourtant avec force que le FNDS conserve sa vocation de base, qui est de faciliter et de développer la pratique sportive à l'échelon des clubs, que l'accueil des grands événements sportifs puisse, comme dans d'autres domaines, en particulier culturels, bénéficier de fonds spécifiques.

Permettez-moi d'insister et de redire, madame le ministre, que le relèvement à 3 p. 100 du taux de prélèvement sur les enjeux de la Française des jeux pourrait peut-être permettre de faire face à une partie de ces besoins.

M. le président. Je fais observer aux orateurs que leur question ne doit pas dépasser deux minutes.

La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, premièrement, les crédits de la jeunesse et des sports, représentent, c'est vrai, 0,19 p. 100 du budget général. Mais ils n'incluent pas de l'argent public qui sert pourtant directement au sport, je veux parler du FNDS. La part des sommes consacrées au sport est donc nettement supérieure.

Deuxièmement, j'ai déjà fait remarquer que le FNDS était fait, au départ, pour le sport de haut niveau et pour les grandes manifestations sportives. Ce n'est pas parce que sa vocation a été élargie en 1987, qu'il a perdu cette vocation première.

Troisièmement, les stades de province relèvent de la compétence normale du FNDS. A la limite, et en oubliant la vocation première du FNDS, on pourrait, c'est vrai, réfléchir au problème du Grand stade. Car il s'agit là, en effet, d'une dépense très importante, et sur une période relativement limitée. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le Gouvernement a d'ores et déjà accepté d'augmenter les sommes dont pouvait disposer le FNDS. L'année dernière, souvenez-vous, nous n'avions aucune garantie. Nous en avons obtenu une : mais sous plafond, même si les jeux avaient rapporté plus de 850 millions de

francs, il n'aurait pas pu être dépassé. Cette année, nous avons gravi une nouvelle marche - et ce n'est pas négligeable - puisque grâce à vous, mesdames, messieurs les députés, le prélèvement sur les enjeux de la Française des jeux a été porté à 2,4 p. 100 et que, en outre, il y a désormais un plancher : le FNDS ne pourra plus être inférieur à 850 millions. Sans doute continuerons-nous, je le souhaite, à gravir d'autres marches.

M. le président. La parole est à M. le doyen Charles Ehrmann, fidèle parmi les fidèles de ce débat ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Charles Ehrmann. Vous défendez votre budget, madame le ministre, avec beaucoup de foi, de passion et de talent. Mais je ne voterai pas, pour la quatorzième fois, un budget qui, avec 2,781 milliards de francs, ne représente que 0,18 p. 100 du budget général et qui est jugé très insuffisant par tous les sportifs qui envient les 13 milliards de francs de la culture.

S'il n'y avait pas les collectivités locales qui lui consacrent de 22 à 25 milliards de francs et les 1 200 000 bénévoles, le sport français n'existerait pas.

Or le drame est que les collectivités, à cause de la crise, réduisent souvent leurs efforts. A Nice, par exemple, durant les dix-huit années où j'ai été adjoint aux sports, nous avons construit dix piscines, vingt terrains de football, trente-deux installations couvertes, stades, etc. Depuis 1983, la cinquième ville de France n'a construit aucune piscine, et le nouvel adjoint aux sports déclare qu'elle a pris dix ans de retard. Le conseil général des Alpes-Maritimes n'a prévu, pour 1995, que 7 millions de francs de subventions aux sociétés sportives - 192 000 licenciés ! - soit un cinq centième de son budget de 3,7 milliards, alors que le département ami du Var leur accorde 25 millions. Ainsi, en France, des régions deviennent-elles beaucoup plus sportives que d'autres.

De même - autre drame dont personne n'a parlé - les dirigeants bénévoles des petits clubs, lassés de recevoir beaucoup trop de circulaires et de nouveaux règlements à appliquer, se sentant menacés par d'éventuelles peines judiciaires, se démotivent et sont prêts à tout abandonner.

Enfin, le FNDS, créé en 1975 pour aider les petits clubs, va donner, en 1995, 170 millions de francs au Grand Stade de Saint-Denis et aux stades de province, trop d'argent aux fédérations et, aux ligues, seulement 200 millions sur les 850 millions ou 884 millions que vous avez obtenus.

Savez-vous que les 192 000 licenciés des Alpes-Maritimes ne devaient recevoir, en 1994, que 2,230 millions de francs du FNDS, soit 12 francs par licencié, et qu'à la date du 20 octobre ils n'avaient reçu que le quart de ce qui leur était attribué ? Ils se demandent s'ils recevront le reste avant le 1^{er} janvier.

J'ai un espoir : puissent les cinquante-sept propositions présentées par les jeunes, dont certaines concernent l'éducation, rendre l'école plus sportive afin de créer des générations d'hommes et de femmes politiques sportifs qui donneront au sport les moyens dont il a besoin ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Monsieur Ehrmann, je serai bonne joueuse ! Je vous souhaite de ne pas voter encore vingt budgets successifs de la jeunesse et des sports ! (*Sourires.*)

M. Charles Ehrmann. Merci beaucoup !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. En tout état de cause, je vous rappelle que la France est le pays où la participation des finances publiques au mouvement sportif est la plus forte. Peut-être convient-il de se demander comment chacun doit contribuer. Je ne peux, pour ma part, en raison de la répartition des compétences, me substituer à un conseil général pour décider de ce qu'il doit faire !

En ce qui concerne les versements du FNDS, je puis vous rassurer : ils seront effectués. Le retard tient simplement au mode d'abondement de ce fonds.

M. Charles Ehrmann. Vous me l'avez déjà dit l'an dernier !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Il faut attendre que l'argent des jeux soit rentré pour pouvoir le distribuer !

M. Charles Ehrmann. J'ai confiance dans les cinquante-sept propositions des jeunes !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Et vous avez raison !

M. le président. La parole est à M. Gérard Larrat.

M. Gérard Larrat. Ma question est relative au financement des équipements de proximité, en particulier en milieu rural. Pour la seconde année consécutive, on remarque un net désengagement de l'État à ce titre, tant en crédits de paiement qu'en autorisations de programme. Et le FNDS, grevé notamment par le financement de la Coupe du monde de football, ne semble pas permettre de compenser cette baisse.

Pourtant, les équipements de proximité correspondent à un besoin social qui s'inscrit dans le cadre d'une politique d'aménagement du territoire équilibrée et d'une politique dynamique de la jeunesse. Il faut savoir aussi que les subventions de l'État ont un effet de levier qui facilite les cofinancements.

Dans le département de l'Aude dont je suis l'élu, les aides de l'État se sont élevées à 198 000 francs en 1994. Cette situation est préoccupante, mais je pense que des solutions peuvent être trouvées et je ne doute pas de vos capacités à le faire. C'est pourquoi je souhaiterais que vous définissiez la politique que vous entendez mettre en œuvre dans ce domaine et, plus particulièrement, j'aimerais savoir ce qui reviendra aux équipements de proximité au titre du chapitre 12, car il y a là confusion avec le FNDS.

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, je ne crois pas qu'il y ait confusion avec le FNDS. Les équipements de proximité des villes et des banlieues relèvent du budget de la délégation à la ville, et c'est ce qui s'est passé l'année dernière. Pour les équipements ruraux, il y a au sein du budget du ministère de la jeunesse et des sports une somme clairement identifiée qui intervient sous deux formes : l'une concerne les plans locaux d'animation sportive, l'autre des opérations spécifiques.

Mais pour l'équipement de proximité proprement dit, c'est-à-dire le petit équipement, il n'y a pas de confusion possible avec le FNDS. D'ailleurs, celui-ci fixe ses priori-

tés conjointement avec le mouvement sportif. Et ces priorités se portent sur les grands équipements à vocation nationale ou internationale.

Néanmoins, je suis prête à discuter avec vous d'un point particulier, mais sur le plan des principes, cela me paraît très clair.

M. le président. Nous passons aux questions du groupe RPR.

La parole est à M. Jean-Marie Geveaux.

M. Jean-Marie Geveaux. Ma question portera sur la répartition des cadres techniques du sport sur le territoire national.

Je vous remercie, madame le ministre, d'avoir eu la sagesse de ne procéder à aucune suppression d'emplois budgétaires pour 1995, ce qui permettra de maintenir la capacité d'intervention des services du ministère de la jeunesse et des sports, mais aussi d'envisager des redéploiements de postes entre régions et entre fédérations sportives.

Le département dont je suis l'élu, la Sarthe, n'est pas pourvu de cadres techniques, et ce, depuis plusieurs années. Cette situation est naturellement dommageable au mouvement sportif, d'autant plus que les cadres techniques régionaux, du fait de l'éloignement de Nantes - nous appartenons, en effet, à la région des pays de la Loire - n'interviennent dans mon département que de manière ponctuelle et irrégulière.

J'ai bien conscience que la Sarthe n'est pas le seul département dans ce cas.

Afin de parvenir à une répartition plus équilibrée des cadres du sport sur le territoire, je vous suggère d'accorder aux structures locales qui en feraient la demande la possibilité de recruter, sur contrat de droit privé, des personnels faisant fonction de cadres techniques, sans que pour autant la masse des crédits affectés à l'encadrement technique au niveau national subisse de hausse. Il s'agirait en quelque sorte de mettre en place un régime compensateur en faveur des départements défavorisés au regard de l'encadrement.

Ce dispositif, qui aurait le mérite de la souplesse, serait en outre de nature à favoriser une meilleure adéquation entre les moyens mis en œuvre pour l'encadrement et les besoins locaux. Par ailleurs, cette facilité nouvelle de recrutement pourrait être financée grâce à un système de péréquation entre les départements favorisés et ceux qui ne le sont pas, ces derniers bénéficiant bien sûr d'une majoration de crédits au titre de la solidarité entre départements.

Que pensez-vous d'un tel dispositif qui pourrait s'appliquer parallèlement au redéploiement des postes de cadres techniques ? Plus généralement, quelles mesures comptez-vous prendre afin de pallier l'insuffisance d'encadrement technique dans certains départements défavorisés ?

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, il faut bien distinguer ce qui est de la responsabilité du ministère et ce qui est de la responsabilité des fédérations. Il est de la responsabilité du ministère de mettre des cadres techniques à la disposition du mouvement sportif - c'est ce que j'ai fait - et de demander aux fédérations de prévoir un minimum de solidarité ; elle s'arrête là.

J'ai maintenu le nombre des cadres techniques et j'avais demandé au mouvement sportif de procéder à une répartition entre les fédérations, de façon que la solidarité

joue. C'est parce que cela n'a pas été fait que j'ai décidé de procéder moi-même à la répartition entre fédérations, mais je n'ai pas l'intention, je l'avais clairement dit au mouvement sportif et ici même l'année dernière, de m'ingérer dans leur fonctionnement. La répartition géographique ne saurait être effectuée par le ministère.

Quant aux recrutements locaux de personnes sur des contrats de droit privé, je n'y vois aucun inconvénient. Mais ce n'est pas du tout de ma compétence. Si vous vous engagez dans cette voie, je pense que les fédérations, ou plus généralement le mouvement sportif - selon ce que vous voulez faire - seraient d'accord. Je ne peux que vous conseiller de prendre contact avec eux.

M. le président. La parole est à Mme Simone Rignault.

Mme Simone Rignault. Madame le ministre, la création des plans locaux d'animation sportive, en partenariat avec les collectivités locales, a été saluée par les élus et les responsables sportifs locaux. Ces plans doivent, en effet, contribuer à la formation et à l'insertion sociale des jeunes et s'inscrivent en même temps dans une dynamique d'aménagement du territoire.

En milieu rural, l'animation d'un complexe sportif, la présence à proximité d'un équipement rénové, sont l'indispensable complément des établissements scolaires. Le choix d'un établissement par les parents est, entre autres critères, déterminé par les activités connexes à l'école et par les possibilités qui sont offertes sur place aux enfants, après la classe et lors des jours de congés.

Les initiatives prises par les clubs locaux en matière d'équipements sont irremplaçables et souvent menées de façon ingénieuse eu égard au manque de moyens financiers. Notre devoir est de les encourager.

Madame le ministre, le projet de budget de votre ministère prévoit l'attribution d'aides spécifiques à 14 000 petits clubs et la mise en place d'opérations « ticket sport ». Quels seront les critères d'éligibilité à ces aides ? Quelle sera la part dévolue au monde rural ? Enfin, est-il prévu à l'avenir de développer ce type de mesures dans le cadre d'actions interministérielles ?

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Madame le député, vous avez souligné, à juste titre, le rôle irremplaçable que jouent les plans locaux d'animation sportive. J'ai bien l'intention, en effet, de continuer à les développer.

En ce qui concerne les critères d'éligibilité à ces aides, nous réservons une part importante des crédits consacrés aux plans locaux d'animation sportive à ce que nous appelons les petites communes, ce qui ne veut pas dire qu'elles en soient les bénéficiaires exclusives.

Si une part leur est plus spécifiquement réservée, c'est qu'on a, à défaut, tendance à faire les calculs en fonction du nombre d'enfants concernés et, dans ce cas, elles risquent fort d'être oubliées, alors qu'elles ont au moins autant besoin que les villes ou les banlieues de ces aides.

Le critère moyen d'attribution pour une « petite commune » est le nombre d'habitants : 5 000. Cela dit, il ne s'agit pas d'un critère exclusif et les aides sont destinées aux petites communes comme aux plus grandes. Simplement, pour les communes de moins de 5 000 habitants, des sommes sont réservées à cet effet qui permettent assez largement de satisfaire les besoins en la matière.

Comment se déroulent les procédures ? L'initiative revient très souvent à la collectivité locale : le maire prend contact avec la direction départementale de la jeunesse et

des sports qui assure la promotion de ces opérations et l'on monte ensemble les opérations d'animation sportive. Elles sont de plusieurs ordres. Il peut s'agir de faire faire du sport aux jeunes à la fois dans l'école et en dehors de l'école. Ainsi les opérations « deux après-midi de sport par semaine » peuvent être réalisées dans ce cadre. Mais un grand nombre d'autres activités peuvent aussi être pratiquées en fonction du choix déterminé en commun par la direction départementale et le maire, car j'ai voulu conférer une grande souplesse à ce dispositif.

Quant au ticket sport, il y est intégré. L'intérêt des plans locaux d'animation sportive, qui ont été créés l'année dernière était de regrouper différentes actions qui existaient au préalable, mais avec des critères très sélectionnés, pour en faire quelque chose de beaucoup plus souple, destiné à répondre aux besoins d'une collectivité locale, soit, sous la forme, déjà ancienne des tickets sport, soit sous celle d'activités de proximité ou de différentes animations sportives.

M. le président. La parole est à M. Christian Vanneste.

M. Christian Vanneste. Madame le ministre, je souhaite associer mon collègue Denis Merville, député de Seine-Maritime, à ma question, lui qui aurait souhaité vous parler du centre régional d'entraînement et de formation des athlètes du Havre.

Le budget de la jeunesse et des sports contribue à la cohésion sociale, priorité affichée par le Gouvernement pour 1995. C'est en raison de ce rôle en matière de cohésion sociale que vous avez souhaité réorienter en 1995 votre politique de soutien à la vie associative au profit des petites associations, et je m'en félicite. Dans ma région, le Nord, et plus particulièrement dans les quartiers difficiles, les associations remplissent une fonction sociale indispensable.

Pourtant, et au nom de la transparence entre le sport et l'argent, ces associations se voient contrôlées et poursuivies par les services de l'administration fiscale alors que, dans la plupart des cas, elles sont en réalité portées par quelques bénévoles passionnés.

Je citerai ici l'exemple d'une association sportive de mon agglomération, Saint-Michel de Tourcoing.

Cette association issue du patronage et créée au siècle dernier comprend plusieurs centaines de licenciés. Elle constitue un cas typique puisqu'elle regroupe au sein de la section volley-ball dix-huit équipes masculines et féminines, l'une d'entre elles évoluant en division nationale 1 A pour la deuxième saison consécutive.

Entièrement associative - aucun de ses responsables ne perçoit des revenus ou des remboursements de frais - elle fait cependant l'objet d'un redressement fiscal particulièrement sévère, puisqu'il se situe à hauteur du budget annuel de l'association. De fait, ce redressement menace son avenir.

À partir de ce cas, on peut généraliser. Vous connaissez le travail et l'utilité sociale de ces associations et vous les avez reconnus. Quelle mesure entendez-vous proposer pour assurer la pérennité de ces structures bénévoles alors que l'administration fiscale fait une interprétation de plus en plus restrictive des critères de lucrativité en matière de gestion associative ?

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, je connais bien l'intérêt de M. Merville pour son centre régional de formation qu'il m'a fait visiter avec M. Rufenacht lorsque je me suis rendue dans leur département. C'est très intéressant.

Vous me parlez surtout des problèmes des petites associations. Nous avons obtenu des avancées de la part du ministère des affaires sociales, concernant notamment les bénévoles. Cela intéresse les associations, puisqu'il y avait un grand nombre de contentieux et des recours contre des associations pour des cotisations sociales qu'elles n'auraient pas acquittées pour les bénévoles. Nous avons réglé le cas des cotisations sociales jusqu'à une somme suffisamment significative pour pratiquement l'éliminer.

Restent les problèmes de fiscalité des associations, qui se posent parfois dans les mêmes termes et pour les mêmes personnes que pour les prestations sociales. A ce jour, nous n'avons pas obtenu du ministère du budget une mesure générale. Les systèmes sont extrêmement complexes, les taux également, ce qui fait qu'il n'est pas facile de trouver des critères et qu'on en est encore aux études. En revanche, nous avons obtenu qu'il examine à notre demande cas par cas les situations de façon à essayer de régler au mieux les problèmes lorsque la bonne foi apparaît.

M. le président. Nous revenons aux questions du groupe UDF.

La parole est à M. Didier Bariani.

M. Didier Bariani. Madame le ministre, l'emploi, nous le savons tous, est aujourd'hui la première priorité nationale, en particulier l'emploi des jeunes.

Le mouvement sportif souffre d'un sous-encadrement manifeste et, pourtant, il représente un gisement d'emplois non négligeables, qui me paraît assez partiellement ignoré.

Les missions d'intérêt public, vous le savez mieux que personne, qui sont confiées au mouvement sportif ne cessent, elles, de s'étendre. Quant aux vertus de l'engagement sportif, son immense capacité à forger des tempéraments, à canaliser des énergies, à combattre les intolérances, elles sont aujourd'hui largement reconnues. Chacun d'entre nous utilise, dans la prévention de la délinquance, dans la lutte contre la toxicomanie, dans la lutte contre la violence, le mouvement sportif. De plus, l'apprentissage de l'effort, de l'initiative, de la responsabilité, de l'esprit d'équipe et du respect de l'autre confère au sport des vertus éducatives que nul n'ignore maintenant.

Je m'inquiète donc de la diminution des moyens mis à la disposition du mouvement sportif dans l'exercice de ses missions. Si le rôle du mouvement sportif est reconnu, force est de constater que les associations ne disposent pas toujours des moyens nécessaires pour assurer cette mission. Le mouvement sportif, vous le savez aussi mieux que personne, c'est tout de même 180 000 associations encadrées par plus d'un million de bénévoles, qui ont besoin de se sentir soutenus dans leur démarche.

Je voudrais connaître votre sentiment sur plusieurs points.

Pour répondre au sous-encadrement, ne pourrait-on pas envisager la création d'un fonds d'emplois sportifs, financé par une taxe additionnelle sur les tabacs qui serait affectée à la création d'environ 10 000 emplois à destination des associations sportives ?

Deuxièmement, les associations agréées ne pourraient-elles pas bénéficier d'une exonération de charges sociales non seulement lors de la première embauche, mais également lors de la deuxième et de la troisième, comme c'est le cas pour les entreprises artisanales ? C'est tout de même un paradoxe, une curiosité qui mérite, d'être relevée : les associations ne bénéficient pas des exonérations de charges sociales dont bénéficient les entre-

prises ! Je sais que c'est une mesure qui intéresse le ministère des affaires sociales, mais je voulais soulever ce problème avec vous.

Troisième point : les contrats d'emplois solidarité. Nous savons les uns et les autres que nous ne pouvons pas les multiplier à l'infini, mais ne pourrait-on pas augmenter la limite d'âge d'embauche, actuellement fixée à vingt-six ans, afin que les associations sportives puissent accéder à ces contrats ?

Enfin, et c'est une suggestion qui ne coûte pas cher, la reconnaissance de la mission d'intérêt général des associations devrait se traduire par une simplification des formalités administratives. Vous savez que les associations n'ont souvent pas l'encadrement administratif suffisant pour ces formalités qu'elles doivent accomplir notamment à l'occasion d'une embauche. Un service du type « profession sport » ne pourrait-il pas éventuellement se charger de les effectuer pour elles ?

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Monsieur Bariani, vous connaissez très bien le mouvement sportif. Vos avis et interrogations sont donc toujours très intéressants.

Le développement de l'emploi sportif est, vous le savez, l'une de mes préoccupations. J'essaie d'y contribuer et d'augmenter ses moyens autant que possible. Cependant, créer un fonds d'emplois serait difficile, d'autant qu'on est plutôt actuellement contre la multiplication de ces fonds qui brouillent un peu l'image et gênent le contrôle. L'essentiel serait de trouver les fonds, à défaut de créer un fonds. C'est, je crois, la priorité, et cela répondrait aussi à votre préoccupation.

En ce qui concerne les associations agréées, j'avais le sentiment qu'elles bénéficiaient des mêmes aides que les entreprises. En tout cas, c'est une piste de recherche intéressante. Je suis prête à en parler à mes collègues concernés pour qu'on mette en œuvre une telle disposition. Cela permet, en effet, de créer des emplois et il n'y a pas lieu de faire des distinctions en la matière.

Relever la limite d'âge pour les CES ne dépend pas du tout de mon ministère. D'abord, on dépasse un peu la limite de la jeunesse et, en plus, ce n'est pas le ministère de la jeunesse et des sports qui peut prendre une initiative en ce sens.

En revanche, pour l'aide aux formalités administratives, je crois qu'il est tout à fait possible d'utiliser le dispositif « profession sport », ou d'autres services relevant du ministère, et l'on peut peut-être le faire d'une façon plus systématique que ce n'était le cas jusqu'à présent.

M. le président. La parole est à M. Michel Blondeau.

M. Michel Blondeau. Madame le ministre, je vais peut-être vous donner l'impression de répéter mais, quand il s'agit d'insister pour défendre la vie associative, on n'en dit jamais trop.

Ma question se décompose en deux parties.

Pouvez-vous nous préciser les dispositions concrètes en faveur du monde associatif et du bénévolat ? Où en est en particulier la mise en œuvre de dispositifs permettant de maintenir ce tissu social primordial ou de lui accorder une plus grande reconnaissance : fondation du bénévolat, par exemple, ou comité national de la vie associative.

Par ailleurs, comment pensez-vous revitaliser les chevilles ouvrières de votre ministère que doivent être sur le terrain les directions de la jeunesse et des sports ? Elles sont aujourd'hui, faute de moyens et d'autonomie, trop

absentes auprès des responsables associatifs et des clubs, qui ne connaissent malheureusement plus que les collectivités locales pour les soutenir dans leur action.

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, je pensais avoir été précise tout à l'heure en ce qui concerne la fondation pour le bénévolat. Aujourd'hui elle travaille, en attendant son agrément définitif - ce qui, vous le savez, prend traditionnellement un certain temps - sous la forme de l'association préfigurative qui existe déjà, dont les statuts sont déposés. Elle a un certain nombre de partenaires, à la fois des partenaires financiers comme EDF ou la Caisse des dépôts et consignations, qui participent à son capital, puisqu'une fondation, c'est toujours un capital privé et un capital public, et d'autres comme la SNCF, Air France ou les fédérations, qui sont en quelque sorte des prestataires et apportent directement des avantages particuliers aux bénévoles. Elle a mis en place deux éléments importants de « sécurisation » des bénévoles : le système d'assurance général pour les bénévoles, lié à la possession de la carte de bénévole, et le fonds de solidarité entre les bénévoles. Des actions très précises sont donc d'ores et déjà conduites. Quant à l'ouverture définitive, elle doit avoir lieu début 1995.

En ce qui concerne la revitalisation des directions départementales, je sais qu'il y a des problèmes, mais je ne parlerai pas du tout de démotivation des personnels. Je me rends toutes les semaines dans un département différent. Ils ont une activité formidable et, souvent avec des moyens restreints, ils font des choses tout à fait remarquables. J'ai donc décidé cette année, en utilisant en quelque sorte les économies que je fais sur l'administration centrale, d'augmenter assez sensiblement leurs moyens de fonctionnement et surtout - et c'est je crois, le plus important pour eux - d'augmenter tous les crédits déconcentrés, ce qui leur donne de réels moyens d'action et, par conséquent, la possibilité d'être de véritables partenaires pour les collectivités locales.

M. le président. La parole est à M. Aloys Geoffroy.

M. Aloys Geoffroy. Madame le ministre, ma question est très ponctuelle. Cette année encore, sont inscrites dans votre budget des sommes importantes pour financer les contrats d'aménagement du temps de l'enfant, bien entendu à la satisfaction des jeunes qui en profitent et des associations qui trouvent parfois là un financement pour leurs équipements et pour leur fonctionnement, tant en sport que pour les activités socio-éducatives.

Ces actions se déroulent pour partie sur le temps scolaire et pour partie sur le temps extra-scolaire. Or la répartition, qui était de 50 p. 100 sur temps scolaire et 50 p. 100 sur temps extra-scolaire, a été modifiée cette année et elle serait maintenant de 40 et 60 p. 100. Cette nouvelle répartition, je l'ai constaté sur le terrain, gêne considérablement la mise en œuvre des activités d'aménagement du temps de l'enfant. Ne pourrait-on pas revenir à la répartition antérieure ?

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, on reviendra à la répartition antérieure d'autant plus facilement qu'il n'y a pas eu de modification. Soyez donc rassuré !

M. le président. La parole est à M. François Rochebloine.

M. François Rochebloine. Madame le ministre, en préliminaire à ma question, je voudrais vous remercier, ainsi que M. le Premier ministre, d'avoir retenu l'ensemble des

dix villes candidates à l'organisation de la Coupe du monde. Je crois qu'il n'y a aucun laissé pour-compte. Ce sera bien ainsi et je souhaite que ce soit la grande fête du football en France en 1998.

C'est au titre de la tutelle que vous exercez sur le fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire que je souhaite vous interroger.

Le FONJEP, dont nous fêtons cette année le trentième anniversaire, a été créé à l'initiative de Maurice Herzog, alors secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports.

Ayant pour finalité de faciliter la rémunération des personnels d'animation des associations nationales ou locales, il gère de ce fait les aides que sept ministères, dont le vôtre, décident d'accorder à ces dernières. La gestion du fonds se fait de manière paritaire entre, d'une part, les membres de droit que sont les ministères financeurs, les collectivités locales et les caisses d'allocations familiales et, d'autre part, des représentants des associations bénéficiaires de postes FONJEP.

La répartition de ces derniers s'effectue selon des règles déterminées pour les associations indépendantes. L'association qui désire un poste FONJEP en fait la demande à l'un des ministères membres. Ce dernier est seul responsable de la décision d'attribuer ou non le poste demandé. Si sa décision est positive, l'association demandera ensuite son adhésion au FONJEP qui, après avoir vérifié qu'elle remplit effectivement certaines conditions prouvant sa crédibilité, accordera ou non l'adhésion.

Bien plus imprécises m'apparaissent les règles d'attribution de postes FONJEP aux fédérations membres. Ces dernières peuvent en effet solliciter de tels postes au plan national ou au plan départemental. De ce fait, je serais heureux que vous puissiez me donner des précisions concernant l'importance réelle des fédérations au sein du FONJEP ainsi que les règles d'attribution des postes qui leur sont réservés.

Par ailleurs, je souhaiterais que vous me confirmiez qu'une association bénéficiaire d'un poste FONJEP par l'intermédiaire d'une fédération peut rester attributaire de ce dernier si elle décide soit de changer de fédération, soit de retrouver son indépendance.

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, le dispositif FONJEP regroupe au total 6 500 postes. Mon ministère en dispose de 2 703.

Je voudrais surtout rappeler une chose qui est parfois oubliée : c'est que ces postes sont mis à la disposition des associations pour trois ans.

En fait, nous constatons depuis un certain temps une large dérive, surtout dans les grandes associations. Il faut certainement reprendre un peu ce dispositif et rappeler quels en étaient les principes, c'est-à-dire essentiellement aider une association à son démarrage ou à un moment important de son développement. A partir de là, à ma connaissance, une association peut parfaitement continuer à bénéficier d'un poste, même si elle n'est pas rattachée à une fédération. Il suffit que soit mentionné que c'est dans l'association que le poste FONJEP fonctionne.

Vous m'avez demandé quel était le pourcentage entre les grosses fédérations et les petites associations. Aujourd'hui, je ne peux pas vous donner la réponse. Je vous la communiquerai par écrit.

M. le président. La parole est à M. Daniel Mandon.

M. Daniel Mandon. Tout d'abord, permettez-moi, madame le ministre, de m'associer, en tant que député de Saint-Etienne, aux remerciements que vous a adressés François Rochebline pour le choix fait dans la perspective de la Coupe du monde.

Mais je voudrais vous entretenir d'un autre problème.

Une circulaire du 24 avril 1991 a prévu la possibilité de développer des expériences locales d'aménagement du temps scolaire dans les écoles maternelles et primaires. Depuis, divers types d'organisation ont été expérimentés. Si, dans certaines communes, la semaine de quatre jours a été instaurée sans classe le mercredi et le samedi, dans d'autres, la semaine à l'allemande a été retenue, caractérisée par des enseignements scolaires traditionnels le matin et des activités culturelles, artistiques et sportives l'après-midi.

En juin, déjà, les conseils d'école avaient été consultés sur l'organisation de la semaine et le ministre de l'éducation nationale s'était déclaré opposé à toute solution uniforme, prônant une décentralisation des décisions au niveau académique. Depuis, le débat s'est amplifié.

Cette nouvelle répartition du temps de travail nécessite la création de postes d'éducateurs sportifs, et d'animateurs formés, compétents, qui soutiendront et accompagneront l'enseignant tout au long des activités extrascolaires. Or un tel dispositif se révèle particulièrement coûteux. De ce fait, s'il existe, certes, des villes pionnières très souvent citées comme exemple, elles ont fait trop peu d'émules, précisément pour cette raison. Les différents instruments de partenariat mis en place depuis plusieurs années - aménagement du temps scolaire, contrat bleu, contrat d'aménagement du temps de l'enfant, CATE, contrat de ville - sont certes précieux, mais ne sont pas suffisants. D'autres moyens doivent être mobilisés.

Aussi, pour encourager une expérience intéressante et aider à son financement, serait-il souhaitable que vous envisagiez de mener des actions conjointes avec le ministère de l'éducation nationale afin que le coût ne soit pas un frein au développement de cette organisation des rythmes scolaires. En l'absence d'une telle aide, une discrimination supplémentaire s'instaurerait entre les municipalités fortunées et les autres, préjudiciable à tous et en premier lieu aux enfants des milieux défavorisés. Quelles sont donc vos intentions à ce sujet, madame le ministre ?

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, l'éducation nationale comme la culture sont déjà partenaires.

Pour ma part, ayant un budget moins important - cela a été dit à l'envi au cours de cette soirée - je serais tout à fait d'accord pour qu'il y ait une implication beaucoup plus grande de ces deux ministères, qui sont bien dotés, pour ces opérations.

En tout état de cause, il est très important de garder la souplesse nécessaire pour répondre aux besoins sur le terrain. Mais il est évident que toute formule expérimentale offre précisément la souplesse nécessaire. Et plus elle associera les financements des autres ministères, plus je m'en réjouirai.

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

J'appelle les crédits inscrits à la ligne : « Jeunesse et sports. »

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : 16 039 761 francs ;

« Titre IV : 8 500 000 francs. »

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)

TITRE V. - INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programmes : 56 162 000 francs ;

« Crédits de paiement : 27 812 000 francs. »

TITRE VI. - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programmes : 15 000 000 francs ;

« Crédits de paiement : 15 000 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

(Le titre III est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le titre IV.

(Le titre IV est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

Article 32

M. le président. A la demande de la commission des finances, je vais appeler un amendement qui, à l'article 32, concerne le Fonds national pour le développement du sport.

Cet amendement, n° 118, est présenté par MM. Blanc, Madalle et Larrat.

Il est ainsi rédigé :

« Dans le deuxième alinéa du II de l'article 32, substituer à la somme : "304 000 000 F" la somme : "210 000 000 F". »

La parole est à M. Jacques Blanc.

M. Jacques Blanc. Vous avez dit tout à l'heure, madame le ministre, que vous étiez d'accord pour qu'il y ait, comme cela avait été le cas l'année dernière avec un résultat à moitié positif, une réunion entre vous-même, M. le ministre du budget et les membres des groupes d'études de l'Assemblée et du Sénat consacrés au sport, de manière à revoir le montant du taux de prélèvement appliqué sur les recettes de la Française des jeux pour le financement du FNDS et les modalités.

C'est, pour nous, capital. Pourquoi ?

Contrairement à ce que vous avez indiqué, la Française des jeux estime le chiffre d'affaires prévu pour 1995 non à 34 milliards de francs, mais à 32,4 milliards, ce qui réduirait en proportion le montant de ressources du Fonds.

Par ailleurs, vous avez déclaré l'année dernière, conformément à ce que nous souhaitions, qu'il ne pouvait pas y avoir de financements pour les équipements nécessaires à la Coupe du monde puisque vous nous ne nous proposiez alors que le financement d'études.

Nous sommes conscients des impératifs budgétaires et nous sommes attachés au succès de la Coupe du monde de football, mais nous ne pouvons accepter l'inscription des crédits nécessaires sur le FNDS que s'il y a bien augmentation à un niveau correspondant des ressources du Fonds.

L'amendement que j'ai déposé au nom de l'intergroupe « sport » de l'Assemblée propose une suppression des crédits. Ceux qui étaient à la réunion l'ont demandée.

M. Guy Druet. Pas moi !

M. Jacques Blanc. Ceux qui ne sont pas venus ne sont évidemment pas engagés !

M. Guy Druet. Il convient de le préciser !

M. Jacques Blanc. Quoi qu'il en soit, un accord s'est dégagé lors de la réunion, et il nous a été laissée la possibilité de demander au Gouvernement de prendre des engagements, quitte à retirer éventuellement l'amendement.

Qu'on ne se trompe pas sur la signification de cet amendement de suppression des crédits prévus pour la réalisation du Grand stade. Nous sommes favorables à la Coupe du monde, mais, madame le ministre, dans la logique que vous avez vous-même exposée et qui a toujours été la nôtre, nous refusons de pénaliser l'ensemble de la vie des clubs. Tous doivent pouvoir participer à cette grande fête du sport que doit être la Coupe du monde de football.

Pour cela, nous devons leur assurer les financements nécessaires grâce à l'augmentation du taux de prélèvement global sur l'ensemble des jeux de la Française des jeux. A cet égard, notre objectif est, comme l'a indiqué à différentes reprises M. Dugoin, de parvenir à un taux de 3 p. 100.

Un tel effort peut être demandé aux joueurs sans « tuer la poule aux œufs d'or », pour reprendre l'expression de M. Dugoin ni toucher aux recettes du budget. Ce tout petit effort serait la marque d'une volonté.

Tel sera l'objet de la réunion.

Je vous demande solennellement, madame le ministre, de nous confirmer vos propos de tout à l'heure selon lesquels vous acceptez cette réunion dans le but d'étudier une évolution du montant - qui ne saurait être, bien sûr, qu'à la hausse - et les modalités d'intervention de ce fonds.

M. Laurent Cathala. Vous allez retirer l'amendement !

M. le président. La parole est à M. Xavier Dugoin, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour donner l'avis de la commission sur l'amendement n° 118.

M. Xavier Dugoin, rapporteur spécial. La commission des finances n'a pas examiné cet amendement.

Cela étant, M. Jacques Blanc a fort bien expliqué qu'il résultait de la faiblesse du niveau du FNDS.

Nous sommes tous, mes chers collègues, favorables à une augmentation du niveau du FNDS.

Mais deux options sont possibles : soit retirer du Fonds ce qui ne devrait pas y figurer - c'est ce qui est proposé - soit augmenter le Fonds par amélioration du taux de prélèvement.

Il me semble que la seconde logique est de loin préférable à la première. En effet, je ne sais si la Française des jeux est une véritable « poule aux œufs d'or » ; en tout

cas, elle manifeste une bonne santé puisque son chiffre d'affaires a augmenté de près de 60 p. 100 en quatre ans. Un petit prélèvement supplémentaire ira donc dans le bon sens.

J'ajoute que la première solution, consistant à « sortir » du FNDS ce qui pourrait être affecté à la Coupe du monde poserait le problème de l'affectation de cette somme. Pour ma part, je redouterais de voir le titre IV, qui est en quelque sorte la « force de frappe » du ministère, crédité d'un montant supérieur à ce qui est prévu pour la Coupe du monde, c'est-à-dire 40,5 millions de francs.

Une première avancée a été obtenue grâce à l'action de Mme le ministre. Il faut lui faire confiance pour poursuivre dans cette voie, sous réserve qu'elle nous confirme son intention d'obtenir du ministère du budget un effort d'ici à la prochaine lecture. Nous sommes passés, pour le taux de prélèvement, de 2,3 à 2,4 p. 100 ; l'objectif, nous en convenons tous, est de parvenir à 3 p. 100.

Il me semble important, monsieur Blanc, que cette concertation ait lieu avec le groupe d'études que vous présidez si bien.

Si Mme le ministre nous confirme ce qu'elle nous a dit, votre amendement pourrait sans doute être retiré.

M. le président. La parole est à M. Edouard Landrain, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Edouard Landrain, rapporteur pour avis. La commission des affaires culturelles n'a pas examiné cet amendement, mais, au cours de sa réunion, elle avait vivement regretté la ponction imposée au FNDS. Nous avons regretté en particulier qu'on puisse « épuiser », en quelque sorte, le coût de la Coupe du monde de football.

Je me rangerai donc très volontiers à l'avis de M. Dugoin et je demande à Mme le ministre de tout mettre en œuvre avec nous pour tenter de faire fléchir ceux qui, jusqu'à maintenant, résistent.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Monsieur le président, j'ai toujours grand plaisir à discuter avec M. Jacques Blanc et les membres du groupe « sport » de l'Assemblée nationale. D'ailleurs, nous nous sommes vus à plusieurs reprises au cours de cette année. Chaque fois que nous nous rencontrons et que nous discutons, nous arrivons à progresser.

Je me réjouis que l'occasion me soit offerte de répéter ce que j'ai dit tout à l'heure : il me paraît intéressant et important d'avoir une réflexion qui porte non seulement sur le montant du FNDS, mais également sur sa répartition et sur ses modes de fonctionnement.

M. le président. La parole est à M. Jacques Blanc.

M. Jacques Blanc. Monsieur le président, nous prenons acte de ce que viennent de dire les deux éminents rapporteurs et de la confirmation par Mme le ministre qu'une réflexion serait engagée. Or nous ne sommes pas des moines contemplatifs, mais des sportifs en action (*Sourires*), engagés dans une action claire, avec un but précis : obtenir un relèvement du taux - car l'augmentation de 2,3 à 2,4 p. 100 n'est qu'une toute petite avancée.

Avec nos amis sénateurs, nous entendons, madame le ministre, grâce à une discussion avec vous et avec le ministre du budget, obtenir un saut significatif de ce taux, afin qu'il atteigne 3 p. 100.

Cet objectif me paraît réaliste. Nous n'avons pas retenu des chiffres fantaisistes.

Cela dit, afin de ne pas créer de perturbations dans l'esprit de ceux qui ont aujourd'hui la charge de préparer la Coupe du monde de football, je retire l'amendement, sans pour autant baisser les bras. Je souhaite que, tous ensemble, demain, nous obtenions ces 3 p. 100 nécessaires à l'alimentation du FNDS. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. L'amendement n° 118 est retiré.

Cela étant, le président fera observer qu'il s'agissait d'un amendement de MM. Blanc, Madalle et Larrat, et non point d'un amendement de l'intergroupe sur le sport, même s'il a été inspiré par les travaux de ce dernier. Sans doute, monsieur Blanc, ce lapsus de votre part peut-il s'expliquer par la passion que vous mettez à présider cet intergroupe. (*Sourires.*)

M. Jacques Blanc. En effet, monsieur le président !

M. le président. Je rappelle que l'article 32 sera mis aux voix en même temps que les autres articles concernant les comptes spéciaux du Trésor.

Après l'article 59

M. le président. En accord avec la commission des finances, j'appelle maintenant un amendement tendant à insérer un article additionnel après l'article 59.

Cet amendement, n° 47, est présenté par M. Blanc et M. Landrain.

Il est ainsi rédigé :

« Après l'article 59, insérer l'article suivant :

« En complément des droits visés aux articles 575 et 575 A du code général des impôts, il est créé une taxe additionnelle de 1,8 p. 100 sur le prix de vente des paquets de cigarettes destinée à alimenter le groupement d'intérêt public "sport d'élite et préparation olympique". »

La parole est à M. Jacques Blanc.

M. Jacques Blanc. M. Landrain et moi-même avons déposé cet amendement, qui résulte également des travaux de notre groupe.

Le fonds « tabac » avait été créé pour compenser les pertes de financement induites par cette malheureuse loi dite « loi Evin », qui a supprimé toute publicité en faveur du tabac et pénalise donc l'organisation de manifestations sportives. M. Landrain l'avait d'ailleurs souligné l'année dernière. Mais comme il y avait eu un abondement de 200 millions, M. Landrain avait retiré son amendement.

Nous proposons de créer une taxe additionnelle de 1,8 p. 100 sur le prix de vente des paquets de cigarettes, taxe destinée à alimenter le groupement d'intérêt public « sport d'élite et préparation olympique ».

Cela fait un centime par cigarette. Qu'on ne me dise pas que cela entraînera un surcoût au niveau de la consommation ! On ne prélève rien sur le budget et l'on fait ainsi face à une situation due à la loi Evin, dont nous ne sommes pas, pour la majorité d'entre nous, responsables.

Cela permettrait de répondre à une situation de fait. Cette réponse a été imaginée par notre collègue Edouard Landrain, et je la défends avec beaucoup de conviction.

M. François Rochebloine. Très bien !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Xavier Dugoin, rapporteur spécial. La commission des finances n'a pas examiné cet amendement, qui est au demeurant très intéressant. Du moins, elle ne l'a pas examiné cette année, car un amendement similaire avait été déposé lors de la précédente loi de finances.

Cet amendement a en quelque sorte le même objet que le précédent, même si le sujet est un peu différent. Il s'agit de majorer les financements prévus en faveur du sport.

Mme le ministre a émis tout à l'heure le souhait que soit trouvée une solution « pérenne » - c'est, je crois, le terme qu'elle a employé -, même si ce n'était pas la formule du fonds « tabac » qui était visée.

Comme pour l'amendement précédent, je crois que, sous réserve que Mme le ministre nous confirme sa volonté d'aller un peu plus loin vers une pérennisation du fonds « tabac », nous pourrions - car la discussion budgétaire n'est pas terminée - attendre de voir ce qui peut être fait au Sénat et en concertation aussi avec le groupe de travail.

M. François Rochebloine. Pourquoi attendre le Sénat ?

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Edouard Landrain, rapporteur pour avis. La commission des affaires culturelles appuie l'amendement, même s'il n'avait pas encore été déposé lorsque nous avons débattu. Mais forts de ce qui s'était passé l'année dernière, nous en recommandons l'adoption.

Je rappelle, pour mémoire, que, l'année dernière, il nous a été répondu qu'une augmentation de 1,8 p. 100 sur le tabac allait créer des désordres quasiment mondiaux chez les cigarettiers ! Depuis, on s'est rendu compte que des augmentations successives - et d'une bien plus grande ampleur - n'avaient pas créé de désordres particuliers et que la SEITA ne s'en portait pas plus mal.

Par ailleurs, mes chers collègues, ainsi que je vous l'ai rappelé tout à l'heure, le professeur Cabrol lui-même, a déclaré la semaine dernière, au cours du congrès mondial sur la santé, qui concernait en particulier le tabac, qu'il faudrait augmenter les taxes sur le tabac pour exercer un effet encore un peu plus dissuasif et sauver un plus grand nombre de gens.

Compte tenu de l'intérêt qu'une telle mesure offrirait non seulement pour la santé, mais aussi pour le sport et pour les finances de l'Etat, on peut s'interroger sur les raisons qui conduiraient à ne pas retenir une telle proposition.

Je soutiens donc personnellement, comme l'avait fait la commission, l'amendement présenté par notre collègue Jacques Blanc. (*« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Je ne suis pas très favorable à ce que l'on reste dans un système de fonds, même avec des prélèvements extérieurs.

Ainsi que je l'ai expliqué tout à l'heure, mon souci est d'impliquer véritablement ceux qui ont des intérêts dans l'opération, et donc, pour les grandes manifestations, les grandes entreprises de haute technologie qui en retirent un bénéfice, entreprises qui se trouveraient très facilement dégagées dès lors qu'il y aurait un financement extérieur.

Par ailleurs, il est important de travailler sur un système qui soit beaucoup plus sécurisant, notamment pour les jeunes pilotes, en les associant réellement à certaines entreprises.

Cela rejoint ma préoccupation pour l'ensemble des sportifs de haut niveau, qui est de créer le plus tôt possible des relations de parrainage ou de tutorat entre eux et les entreprises. Un tel système ne pourrait être remis en cause, comme peut l'être un fonds — nous venons d'en avoir la preuve avec le fonds « tabac ».

Je souhaiterais donc que l'amendement soit provisoirement retiré, afin que nous recherchions ensemble un système qui soit finalement plus conforme à une règle commune à tous les sportifs de haut niveau et qui donne un caractère durable au soutien qu'on peut leur apporter.

Je souhaite un système d'aide aux pilotes et aux écuries qui implique toute la partie du monde industriel et du monde automobile qui participe à ces manifestations.

M. le président. La parole est à M. Jacques Blanc.

M. Jacques Blanc. Madame le ministre, tout à l'heure, nous vous avons fait confiance en retirant notre amendement car il risquait de créer des perturbations. Cette fois-ci, nous vous demandons de faire confiance à la représentation parlementaire.

Dans la mesure où nous avons pris rendez-vous pour travailler sur le montant du FNDS, il serait fort possible, si cet amendement était adopté, de le retirer ou d'en modifier le contenu lors de l'examen de votre budget par le Sénat. C'est donc une position équilibrée.

Compte tenu du soutien apporté par la commission, je souhaite que cet amendement puisse être voté, d'autant qu'il ne déséquilibre pas le budget. Au contraire, il apporte un plus qui permettra, par la suite, de revoir les choses avec le ministre du budget, avec vous-même, madame le ministre, avec le Sénat et l'Assemblée, afin de les améliorer.

M. le président. Monsieur Landrain, j'ai quelque scrupule à vous refuser la parole, mais, si vous me garantissez d'être bref et de seulement répondre à Mme le ministre, je vais vous la donner.

M. Edouard Landrain, rapporteur pour avis. Ce sera bien le cas, monsieur le président.

M. le président. Vous avez donc la parole.

M. Edouard Landrain, rapporteur pour avis. Madame le ministre, quand la réunion que vous proposez aura-t-elle lieu ? Est-ce que ce sera rapidement ou non ? Cela peut conditionner tous les propos tenus jusqu'à maintenant.

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Monsieur le rapporteur, chaque fois que j'ai pris un engagement, je l'ai tenu. Dans la mesure où cette question a une incidence budgétaire, il est évident que cette réunion devra se tenir avant la fin de la discussion budgétaire, c'est-à-dire très rapidement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 47.
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de la jeunesse et des sports.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui à neuf heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1995, n° 1530.

M. Philippe Auberger, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie et du Plan (rapport n° 1560).

Logement et article 61 :

M. Raymond Lamontagne, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 33 au rapport n° 1560) ;

M. René Beaumont, rapporteur pour avis au nom de la commission de la production et des échanges (avis n° 1561, tome XV).

Services du Premier ministre :

Services généraux ; Conseil économique et social, Plan et Journaux officiels :

M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 34 au rapport n° 1560).

Plan :

M. Jean-Pierre Kucheida, rapporteur pour avis au nom de la commission de la production et des échanges (rapport n° 1565, tome XVI).

Secrétariat général de la défense nationale (SGDN) :

M. Alain Griotteray, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 35 au rapport n° 1560) ;

M. Gilbert Meyer, rapporteur pour avis au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées (avis n° 1563, tome III).

Rapatriés :

M. Ladislas Poniatowski, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 36 au rapport n° 1560) ;

M. Bernard Saugey, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (avis n° 1561, tome XV).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée, le mercredi 26 octobre 1994, à une heure quinze.)

Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT

ORDRE DU JOUR ÉTABLI EN CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

(Réunion du mardi 25 octobre 1994)

L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au vendredi 18 novembre 1994 inclus est ainsi fixé :

Mardi 25 octobre 1994, le soir, à *vingt et une heures trente* :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1995 (n° 1530, 1560, 1561 à 1565) :

Jeunesse et sports.

Mercredi 26 octobre 1994, le matin, à *neuf heures trente*, l'après-midi, à *quinze heures*, après les questions au Gouvernement, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Logement.

Services du Premier ministre ; services généraux, S.G.D.N., Conseil économique et social, Plan, journaux officiels, rapatriés.

Jeudi 27 octobre 1994, le matin, à *neuf heures trente*, l'après-midi, à *quinze heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Agriculture et pêche, B.A.P.S.A.

Vendredi 28 octobre 1994, le matin, à *neuf heures trente*, l'après-midi, à *quinze heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Education nationale.

Communication.

Mercredi 2 novembre 1994, le matin, à *dix heures*, l'après-midi, à *quinze heures*, après les questions au Gouvernement, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Défense.

Jeudi 3 novembre 1994, le matin, à *neuf heures trente*, l'après-midi, à *quinze heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Affaires étrangères : affaires européennes.

Affaires étrangères.

Vendredi 4 novembre 1994, le matin, à *neuf heures trente*, l'après-midi, à *quinze heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Ville.

Anciens combattants et victimes de guerre.

Lundi 7 novembre 1994, l'après-midi, à *quinze heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Intérieur.

Mardi 8 novembre 1994 :

Le matin, à *neuf heures trente* :

Départements et territoires d'outre-mer.

L'après-midi, à *seize heures*, après la communication du Gouvernement, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Explications de vote et vote par scrutin public sur le titre III des crédits des anciens combattants et victimes de guerre :

Départements et territoires d'outre-mer (suite).

Mercredi 9 novembre 1994, le matin, à *neuf heures trente*, l'après-midi, à *quinze heures*, après les questions au Gouvernement, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Fonction publique.

Tourisme.

Équipement et transports : urbanisme et services communs, transports terrestres, routes, sécurité routière, mer, transport aérien, météorologie, aviation civile.

Jeudi 10 novembre 1994, le matin, à *neuf heures trente*, et l'après-midi, à *quinze heures* :

Équipement et transports : urbanisme et services communs, transports terrestres, routes, sécurité routière, mer, transport aérien, météorologie, aviation civile (suite).

Lundi 14 novembre 1994, l'après-midi, à *quinze heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Débat sur le rapport relatif à l'évolution des régimes obligatoires de base de la sécurité sociale.

Affaires sociales et santé.

Mardi 15 novembre 1994, le matin, à *neuf heures trente*, l'après-midi, à *seize heures*, après la communication du Gouvernement, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Affaires sociales et santé (suite).

Mercredi 16 novembre 1994, le matin, à *neuf heures trente*, l'après-midi, à *quinze heures*, après les questions au Gouvernement, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Economie et budget : charges communes, services financiers, monnaies et médailles, comptes spéciaux du Trésor, taxes parafiscales.

Articles non rattachés.

Seconde délibération.

Jeudi 17 novembre 1994, l'après-midi, à *quinze heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* et **vendredi 18 novembre 1994**, le matin, à *neuf heures trente*, l'après-midi, à *quinze heures*, et, éventuellement, le soir, à *vingt et une heures trente* :

Discussion :

En deuxième lecture, du projet de loi organique relatif à certaines dispositions législatives des livres I^{er} et II du code des juridictions financières (n° 1567) :

En deuxième lecture, du projet de loi relatif à la partie législative des livres I^{er} et II du code des juridictions financières (n° 1568) :

Du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la partie législative du livre III du code des juridictions financières (n° 1569).

(Discussion générale commune.)

Discussion du projet de loi relatif à la sécurité et à la modernisation des transports (n° 1348-1559).

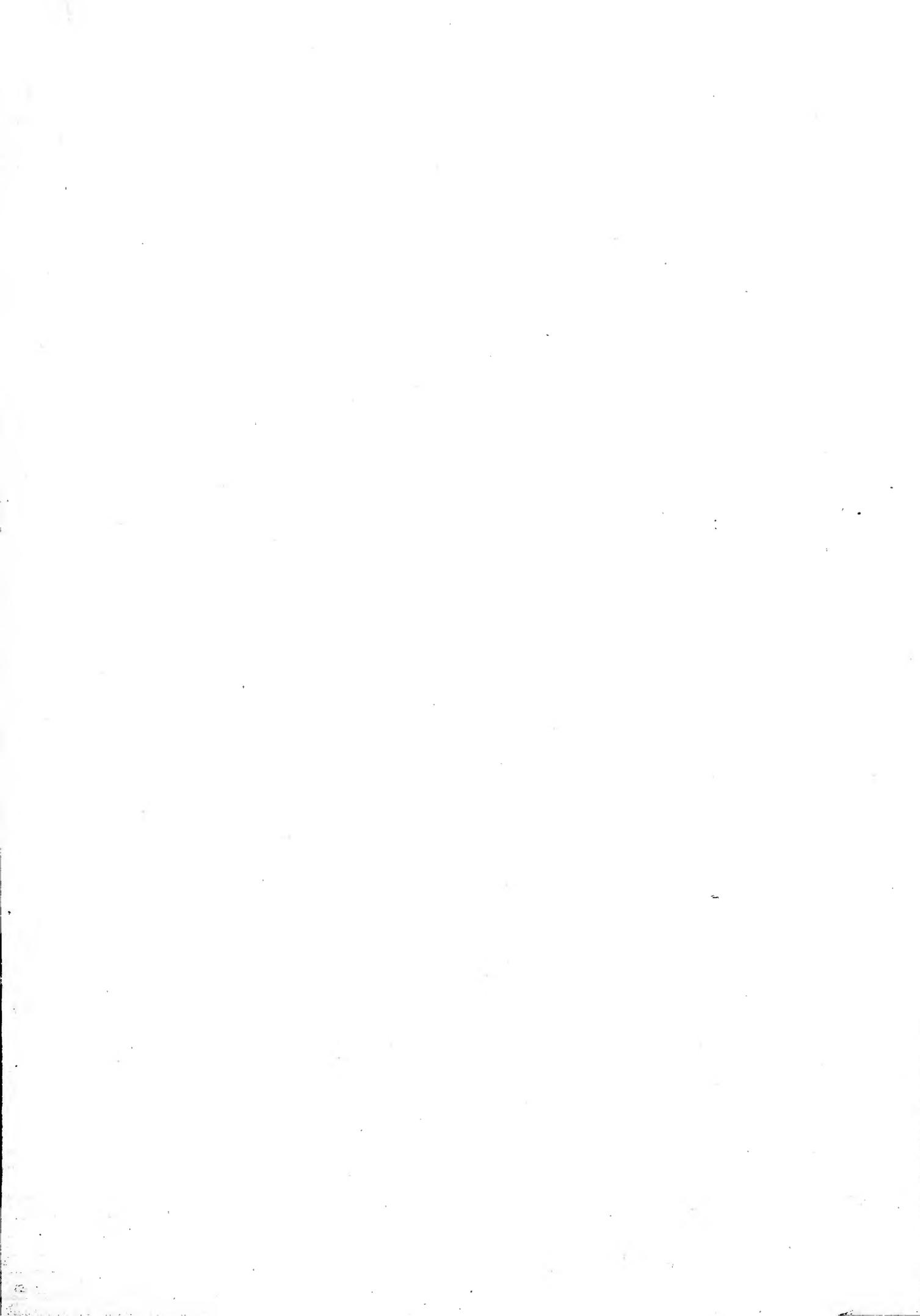
TRANSMISSION DE PROPOSITIONS D'ACTES COMMUNAUTAIRES

Par lettre du 24 octobre 1994, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale les propositions d'actes communautaires suivantes :

Proposition de directive du Conseil établissant des mesures communautaires minimales de contrôle des maladies des mollusques bivalves - COM (94) 401 FINAL (E 319).

Proposition de décision du Conseil et de la Commission relative à la conclusion de l'accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République du Kazakhstan, d'autre part - COM (94) 411 FINAL (E 320).

Proposition de décision du Conseil et de la Commission relative à la conclusion de l'accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République de la Kirghizie, d'autre part - COM (94) 412 FINAL (E 321).



ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	Francs	
<p>DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :</p>				<p>Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <p>- 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres.</p>
03	Compte rendu..... 1 an	126	914	
33	Questions..... 1 an	115	596	
83	Table compte rendu.....	58	96	
93	Table questions.....	55	104	
<p>DEBATS DU SENAT :</p>				<p>Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <p>- 05 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres.</p>
05	Compte rendu..... 1 an	106	576	
35	Questions..... 1 an	105	377	
85	Table compte rendu.....	58	90	
95	Table questions.....	35	58	
<p>DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :</p>				<p>Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <p>- 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances.</p>
07	Série ordinaire..... 1 an	718	1 721	
27	Série budgétaire..... 1 an	217	338	
<p>DOCUMENTS DU SENAT :</p>				<p>Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.</p>
09	Un an.....	717	1 682	
<p>En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.</p>				
<p>Tout paiement à la commande facilitera son exécution Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.</p>				

Prix du numéro : 3,60 F